



---

# Rueil-Malmaison

## ville fleurie et durable

---

DOSSIER POUR LE LABEL « VILLES ET VILLAGES FLEURIS » **2023**





Château de Malmaison - vue depuis l'entrée d'honneur

---


## RUEIL-MALMAISON, VILLE FLEURIE ET DURABLE

### Hôtel de Ville

13, boulevard Foch,  
92501 Rueil-Malmaison CEDEX  
Tél. : 01 47 32 65 65

**Directeur de la publication :** Patrick Ollier

**Rédaction et recherche iconographique :** Direction  
de la Communication et le service Espaces verts

**Conception, réalisation :**  gtgraphisme.com

**Photographies :** Christophe Soresto, Paul Martinez,  
les services municipaux ainsi que, page 49, deux  
photos prises par Biotope (Olivier Larrey et Xavier Rufay)

**Impression :** Est Imprim, 8 rue Jacquard, 25000 Besançon -  
tirage sur papier recyclé

*En couverture : Vue sur la Seine, place Jean Jaurès -  
fleurissement estival, parc des Impressionnistes,  
vallon des Gallicourts - tables d'orientation*



## *Le saviez-vous ?*

L'Impératrice Joséphine a créé la première collection de roses au château de Malmaison, dont certaines ont été immortalisées par le peintre Redouté !  
Admirez ici *Rosa x centifolia cristata*, également appelée Chapeau de Napoléon en raison de la forme de son bouton floral moussu.



# Édito

**D**ès 1991, la commune de Rueil-Malmaison s'est résolument engagée dans la labellisation « Villes et Villages Fleuris », qui participe à une démarche plus globale d'amélioration de la qualité de vie et des paysages de notre ville impériale.

Dans cette optique, l'exigence de haute performance est portée sur chaque projet avec pour objectifs majeurs, la préservation des ressources naturelles, la protection de nos patrimoines architecturaux et historiques ainsi que l'enrichissement de la biodiversité locale. Cet engagement continu nous permet notamment de pérenniser le cadre de vie exceptionnel que confère à notre ville de Rueil, son caractère atypique de « ville de province aux portes de Paris ».

Depuis 2004, ce ne sont pas moins de 104 nouveaux hectares d'espaces verts et naturels qui ont été aménagés et ouverts au public. La révision du P.L.U et l'actualisation de notre Agenda 21 local vers l'Agenda 2030 sont autant d'outils que j'ai souhaité réformer pour placer ambitieusement notre commune sur le chemin d'aménagements urbains durables, plus éco-responsables et mieux respectueux de l'environnement.

Après 2018, date de la dernière visite du Jury « Villes et Villages Fleuris », de nombreux aménagements de grande ampleur ont été créés, comme :

- la réalisation d'un vaste écoquartier (26 ha) : ce projet déjà récompensé par 3 labels\* prévoit un tiers d'espaces verts et une couverture des besoins énergétiques à hauteur 60 % au moins par le renouvelable (\*Label ÉcoQuartier, label « Ville de demain », label « 100 quartiers innovants et écologiques »),
- la construction – sur plus de 25 kilomètres – d'un réseau de chaleur par la géothermie : d'ici 2024, cette source d'énergie durable et propre permettra d'alimenter 12 000 équivalents logements,
- l'aménagement du Parc du Cardinal (2,5 ha) : récemment ouvert au public, le projet réalisé remet en valeur ce lieu riche d'histoire tout en valorisant sa biodiversité.

Ces nouveaux équipements renforcent l'attractivité de Rueil, déjà reconnue pour la singularité exceptionnelle de son offre culturelle et touristique. Désormais point d'orgue régulier du rayonnement de la Ville, la tenue du 4<sup>e</sup> Jubilé Impérial en septembre 2022 a de nouveau permis d'accueillir plus de 160 000 visiteurs.

Début juillet, les membres de votre jury auditeront notre commune de Rueil-Malmaison. À cette occasion, j'aurai à cœur – avec les membres de mon équipe municipale – de leur assurer le meilleur accueil. J'en profite pour remercier Jean-Pierre DIDRIT pour le remarquable travail qu'il a réalisé depuis 1991 pour ce label. Nous espérons que cette visite permettra de conforter les orientations de nos politiques d'aménagement, dans le respect des enjeux du label.



**Patrick OLLIER**

Ancien ministre,  
Maire de Rueil-Malmaison,  
Président de la Métropole du Grand Paris



# Sommaire

ÉDITORIAL.....	4
INTRODUCTION.....	6



## UNE STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET PAYSAGER..... 8

- Les axes stratégiques de l'action municipale.....8
- De l'Agenda 21 vers l'Agenda 2030.....14



## UN PATRIMOINE PAYSAGER ET VÉGÉTAL VALORISÉ..... 24

- Les parcs et squares.....24
- Les espaces naturels.....26
- Les vignes municipales.....27
- Les arbres.....28
- Les arbustes, rosiers et vivaces.....34
- Le fleurissement de la ville.....34
- Les jardins familiaux et partagés.....39



## UN CADRE DE VIE PRÉSERVÉ..... 40

- Gestion des déchets et propreté de la ville.....40
- La mobilité repensée pour une meilleure qualité de l'air.....41
- Lutte contre le bruit.....44
- Réfection des rues, avenues et places.....45
- Lutte contre la pollution visuelle.....45



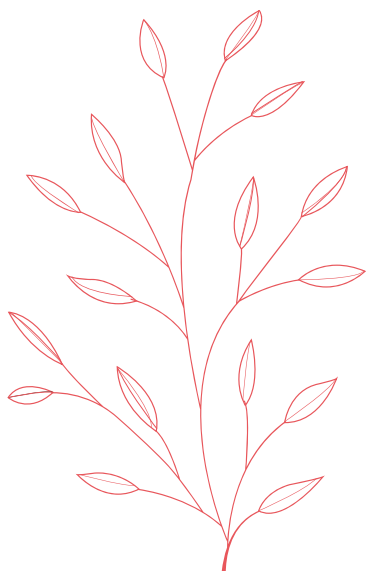
## DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ..... 46

- La protection et la préservation des espaces naturels.....46
- Rueil-Malmaison : lauréate du programme nature 2050.....48
- La préservation des papillons.....49
- La défense des abeilles.....49
- Zéro Phyto.....50
- Lutte pour une meilleure qualité de l'air.....50
- Rueil parie sur la géothermie.....51
- Lutte contre l'effet de serre.....51
- La préservation de la ressource en eau.....53



## UN ESPACE PUBLIC INCLUSIF ET ATTRACTIF..... 54

- Un espace public solidaire.....54
- ... et pour tous (accessibilité).....54
- Sensibiliser, informer et mobiliser les citoyens.....55
- Mise en valeur et préservation du patrimoine bâti.....61
- Manifestations culturelles, touristiques et historiques.....62



# Introduction

À 8 KILOMÈTRES DE PARIS. UNE NATURE ET UNE BIODIVERSITÉ REMARQUABLEMENT PRÉSERVÉES DANS UN CADRE HISTORIQUE D'EXCEPTION.

**R**ueil-Malmaison bénéficie d'un cadre de vie exceptionnel qui tire une large part de son riche passé. La Seine qui borde la commune sur quatre kilomètres a, en son temps, inspiré les peintres impressionnistes. Elle constitue un élément majeur du paysage urbain.

La ville fut aussi un haut lieu de l'Art des jardins, de la botanique et des collections végétales au fil des siècles, sous la Royauté comme sous l'Empire. Le Cardinal de Richelieu comme Joséphine de Beauharnais figurent parmi les personnalités illustres qui ont façonné ce territoire en y instillant déjà ces passions pour les plantes et les paysages.

L'arboriculture et la viticulture ont aussi contribué à la renommée du terroir : le vignoble municipal sur les coteaux du Mont-Valérien perpétue cette tradition.

Le service des espaces verts collabore avec la Confrérie des Clos Rueil-Buzenval pour gérer ses vignes biologiquement.

À Rueil-Malmaison, la place de l'arbre est primordiale. La forêt de Saint-Cucufa, avec plus de 200 hectares, constitue depuis toujours le

poumon vert de la ville. Mais Rueil-Malmaison s'est aussi dotée ces dernières décennies d'une coulée verte de 50 hectares dans le Vallon des Gallicourts, du nom du ru qui descend de l'étang de Saint-Cucufa au parc du Bois-Préau (17 ha) et de plus de 13000 arbres d'accompagnement de voiries (dont 9900 en compétence communale) conférant à la ville un incontestable statut de « ville verte ».

Lieu de villégiature historique et privilégié, la ville possède une remarquable concentration de sites classés et de monuments historiques, mais aussi un centre-ville de caractère qui accueille chaque année de nombreux touristes. Vestiges des grandes propriétés du temps de son passé prestigieux, 207 arbres remarquables ont été recensés au Plan Local d'Urbanisme sur des espaces ouverts au public et de grandes propriétés privées.

Le nom de la ville évoque également la présence de nombreux rus et sources. L'élément aquatique a toujours donné beaucoup d'attrait aux grandes propriétés ainsi qu'aux parcs et jardins de Rueil-Malmaison. Ainsi en témoignent les 34 fontaines publiques réparties sur l'ensemble de la ville.



## LES ORIENTATIONS MUNICIPALES EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET D'ESPACES VERTS

La commune compte actuellement **200 hectares de forêt** et **50 hectares d'espaces naturels**. À cela s'ajoutent **145 hectares d'espaces verts publics**, dont 38 hectares de parcs et de squares et 24 hectares d'espaces verts à vocation sportive.

Afin de gérer et entretenir ce grand patrimoine, Rueil-Malmaison peut compter sur un effectif composé de 33 agents au sein de son service des espaces verts, dont 17 jardiniers municipaux répartis en quatre équipes couvrant l'entièreté du territoire. Ces équipes entretiennent **15 % des 145 hectares d'espaces verts publics**. Des marchés d'entretien spécifiques et adaptés aux besoins des différentes typologies des espaces verts permettent de **gérer les 75% restant**.

Les plantes à massifs, vivaces, graminées, annuelles et bisannuelles, qui permettent de porter une nuance supplémentaire à l'embellissement de la ville, sont fournies par des prestataires extérieurs.

En dehors des tâches quotidiennes, **les agents se mobilisent également pour différents événements** tels que les Jubilés impériaux, la récolte du raisin et la fête des vendanges, la semaine de la biodiversité et du développement durable ou encore les décorations liées aux fêtes de fin d'année.





Espace naturel des Closeaux - Inauguration

# Une stratégie d'aménagement urbain et paysager

UN OBJECTIF IMPORTANT POUR LA MUNICIPALITÉ. C'EST LA RÉPARTITION ET LA PRÉSENCE DES ESPACES VERTS ET LA NATURE DANS LA VILLE. POUR Y RÉPONDRE, 33 AGENTS, DONT 17 JARDINIERS MUNICIPAUX SONT MOBILISÉS AU SEIN DU SERVICE DES ESPACES VERTS. CES ÉQUIPES GÈRENT AU QUOTIDIEN 145 HECTARES D'ESPACES VERTS ET NATURELS PUBLICS, DONT 38 HA DE PARCS ET SQUARES ET 24 HECTARES D'ESPACES VERTS À VOCATION SPORTIVE.

## LES AXES STRATÉGIQUES DE L'ACTION MUNICIPALE

### PRÉSERVATION ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE GRÂCE AU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU).

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), qui exprime le projet communal en matière d'urbanisme, est une composante essentielle du plan local d'urbanisme (PLU).

Il définit la stratégie d'aménagement du territoire mise en œuvre par Rueil-Malmaison et s'articule autour des quatre principes directeurs suivants :

- préserver les harmonies paysagères et environnementales,
- mieux construire,
- mieux se déplacer,
- mieux vivre en améliorant la convivialité dans les quartiers.

Ces principes ont pour objectifs de préserver et d'améliorer la qualité du cadre de vie des Rueillois. Pour cela, la Ville a notamment entrepris de protéger l'ensemble des éléments paysagers et architecturaux qui participe à la singularité communale. Ainsi, **près de la moitié de la commune est concernée par les mesures de protection relatives aux sites classés et monuments historiques.**

Le PLU, qui comporte plusieurs mesures destinées à garantir la sauvegarde du

patrimoine bâti et végétal de Rueil, a identifié et protégé 317 demeures exceptionnelles, **488 hectares d'espaces verts, dont la forêt domaniale de La Malmaison et 204 arbres remarquables.**

### LE SUIVI DES ARBRES REMARQUABLES

En premier lieu, l'inventaire communal des arbres remarquables a été établi en collaboration avec les services du conseil départemental des Hauts-de-Seine. Il est depuis régulièrement mis à jour par la Ville. Les arbres classés sont retenus, en raison de leur âge,



*Châtaignier classé remarquable*

de leurs formes et dimensions, de la qualité de leur insertion dans leur environnement et/ou de leur histoire.

La présence de grands domaines historiques sur le territoire explique tant la quantité, que la qualité et la variété des sujets inventoriés. Pour rendre compte de la richesse de ce patrimoine naturel et culturel, une exposition s'est tenue en 2018. Elle a permis de sensibiliser le public à l'existence et à la nécessité de préservation de ces témoins de l'Histoire qui marquent si fortement nos paysages.

Au surplus du classement « arbre remarquable », la quasi-totalité des sujets classés bénéficie de protections supplémentaires au PLU (zone N., espaces boisés classés, zone de protection, espaces verts à protéger).

Afin d'assurer la pérennité de cet héritage exceptionnel, le PLU encadre drastiquement chaque intervention sur ces arbres. Les Rueillois sont ainsi appelés à se rapprocher du service des Espaces verts pour toute question liée à la gestion de ces sujets.

Chaque intervention risquant d'impacter les arbres en site boisé classé ou au travers des demandes de permis de construire engage également l'arbitrage préalable du service des Espaces verts.

Le plan local d'urbanisme protège également les alignements d'arbres ainsi que les « rues jardins » en raison du rôle paysager que ces dernières jouent dans l'espace urbain.

Ainsi, les projets de constructions doivent être conçus de manière à limiter les atteintes susceptibles d'être portées au caractère paysager des rues.

**Grâce à l'ensemble de ces dispositions, la Ville de Rueil assure la protection de son paysage urbain et contribue à la mise en œuvre des objectifs du PADD.**



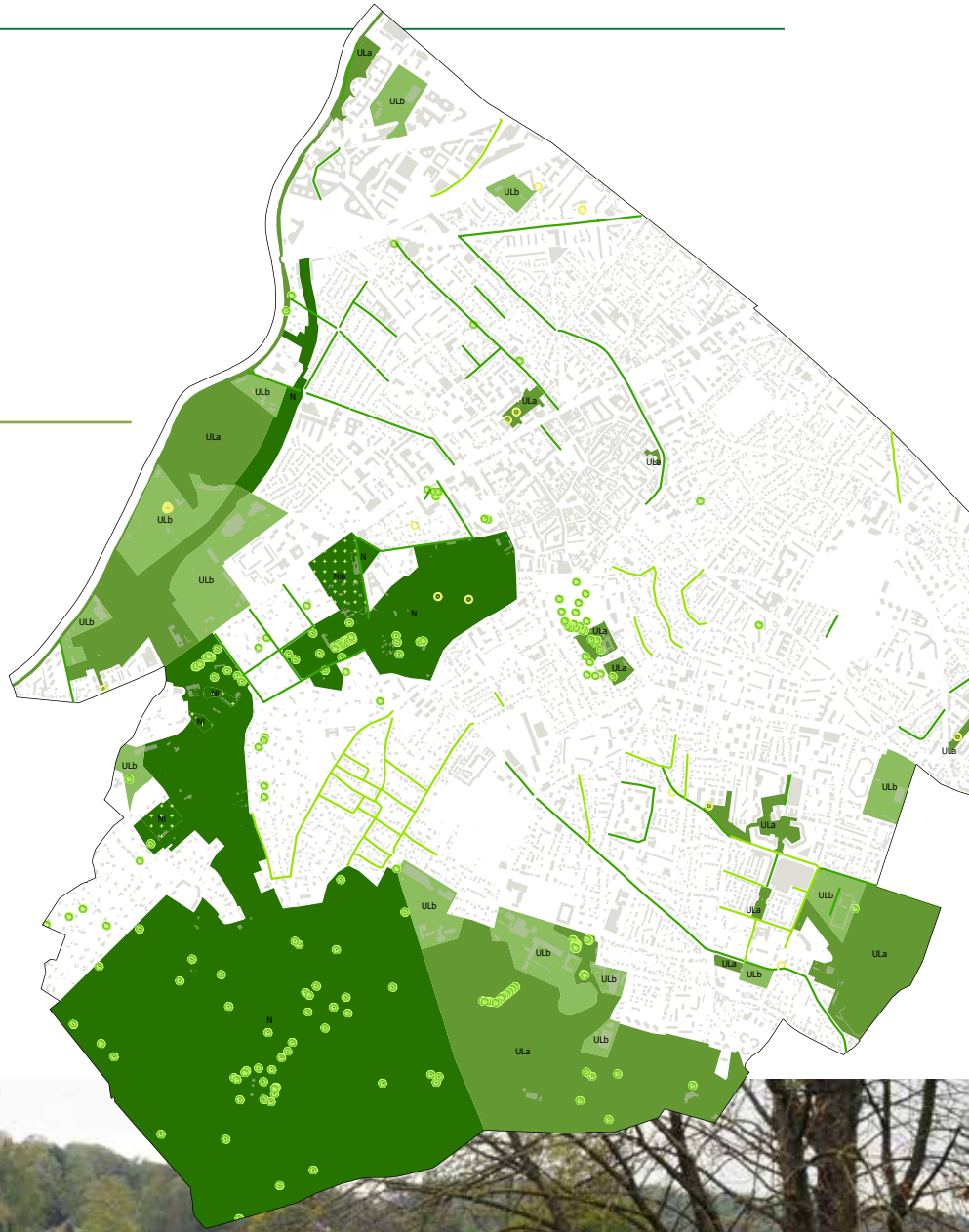
*Panorama des berges de Seine*

## ESPACES NATURELS PRIS EN COMPTE AU PLU

-   Zones d'espaces verts et de loisirs  
ULa ULb
-   Zones naturelle  
N NL
-   Arbres remarquables
-  Alignement
-  Rue jardin



0 0,25 0,5 1 Kilomètres



Passerelle des Gallicourts - franchissement de la RD913 pour relier les berges de Seine



Liaison douce de la passerelle des Gallicourts



## LES TRAMES VERTES ET BLEUES

La stratégie avancée se dessine également au travers des trames vertes et bleues ; identifier pour mieux protéger la biodiversité à Rueil.

**Dans le cadre des lois Grenelle de l'environnement I et II, des trames vertes et bleues ont été recensées au niveau national puis régional afin de contribuer à l'amélioration de l'état de conservation de la biodiversité.**

Chaque commune doit désormais les identifier et les protéger localement. C'est ainsi qu'ont été constitués, et affirmés dans le temps, les réseaux de trames sur le territoire communal avec notamment :

- **Une trame verte**, support des circulations douces, constituée de mails piétonniers et de rues arborées, relie les grands espaces verts ou naturels et les principaux équipements. Elle participe à la découverte du patrimoine remarquable. Ainsi, deux passerelles pour piétons et vélos ont été créées : l'une au-dessus de l'A86 (village de Rueil-sur-Seine), l'autre au-dessus de l'avenue Napoléon Bonaparte (RD913) pour relier le Vallon des Gallicourts aux berges de Seine.
- **Une trame bleue**, au fil de la Seine et du long linéaire de ses berges, qui permet aux promeneurs (piétons et vélos) de relier désormais, sur plus de 7 km rendus accessibles, Rueil-Malmaison à Gennevilliers en redécouvrant le chemin de halage et des espaces naturels riches de biodiversité. Le ru des Gallicourts, traversant le parc naturel urbain (Vallon des Gallicourts) depuis l'étang de Saint-Cucufa, dans la forêt domaniale de la Malmaison, complète avantageusement cette trame bleue. La constitution d'un réseau de mares dans le vallon des Gallicourts est venue dernièrement renforcer ce dispositif.

**La Ville de Rueil-Malmaison concentre dans la partie sud-ouest de son territoire un réseau dense de parcs, squares, jardins privés et alignements d'arbres. Ce réseau relie les berges de Seine et la forêt domaniale de La Malmaison. Ces réservoirs de biodiversité sont reliés entre eux par des corridors qui permettent à la faune et à la flore de circuler.**

## LE DÉVELOPPEMENT DES SOUS-TRAMES

La Ville agit actuellement pour le développement des sous trames en intégrant les mesures prises par le PLU pour préserver et accroître la biodiversité :

- renforcement de la trame verte et des espaces boisés classés,
- verdissement des voies routières,
- aménagement de nouveaux jardins publics,
- réalisation d'un maillage favorable aux déplacements des espèces animales et notamment, l'avifaune,
- augmentation des surfaces en pleine terre et perméables favorisant le développement de la flore,
- création de passages petite et grande faune au travers des ouvrages protégés ou au travers l'installation de clôtures adaptées.

Courant 2020 et 2021, la Ville a par exemple procédé à la création de crapauducs en forêt de La Malmaison afin de protéger la migration des crapauds vers leur zone de reproduction sur l'étang de Saint-Cucufa.

Ces mêmes années, des travaux de création de deux nouvelles mares sur le vallon des Gallicourts ont permis de conforter la trame bleue tout en enrichissant le potentiel de biodiversité des lieux.





### LA CRÉATION DU PARC NATUREL URBAIN (PNU)

Le parc naturel urbain, étendu sur 1070 hectares, a été créé sous l'influence principale de la ville de Rueil-Malmaison, en collaboration avec le conseil départemental des Hauts-de-Seine, mais également :

- les communes de Vaucresson, Garches et Saint-Cloud,
- l'agence des espaces verts Île-de-France,
- les voies navigables de France,
- l'office national des forêts,
- l'office national de la chasse et de la faune sauvage,
- l'ASA THERY, l'association syndicale autorisée des voies et avenues de la division Théry du lotissement dit « Division Théry » à Vaucresson.

La majeure partie de ce site est localisée dans une aire à haute valeur écologique et paysagère dans le département des Hauts-de-Seine. Des espaces naturels sensibles (ENS) constituent le cœur du dispositif où l'urbanisme périphérique est marqué par un habitat peu dense, à l'architecture de qualité et à forte dominante végétale.

**Intégré au PLU de Rueil-Malmaison, le PNU s'étend sur presque la moitié de la superficie de la commune, soit 700 hectares.**

Ce dispositif, approuvé par une convention cadre de partenariat a pour objectifs de :

- préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel, architectural, paysager, historique et culturel,
- respecter la diversité et la mixité des milieux et des usages,
- assurer la fréquentation maîtrisée,
- sensibiliser et éduquer à l'environnement.

### LA COULÉE VERTE

Sur le territoire de Rueil, le PNU forme un écrin autour de la coulée verte rueilloise. Cette dernière représente le quart de la surface communale. Elle relie la forêt domaniale de la Malmaison située sur les hauteurs à la plaine alluviale de la Seine en intégrant plusieurs types de secteurs d'intérêts naturels et patrimoniaux :

- la forêt domaniale de la Malmaison (Bois de Saint-Cucufa)
- le site dit « Théart »
- le belvédère du chemin des Cormaillons
- les coteaux des Gallicourts et leurs vergers
- le domaine du château de Malmaison.
- le parc de Bois-Préau
- le domaine de la Petite Malmaison
- la plaine des Closeaux via la passerelle des Gallicourts
- la Seine et ses berges

## LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE ESPACES VERTS DE LA VILLE

La Ville s'est résolument engagée dans une gestion différenciée de ses espaces verts. Les nouvelles pratiques ainsi développées consistent à adapter la gestion des différents sites communaux selon les caractéristiques de leur environnement et les exigences de qualité et attendus d'entretien. La démarche a principalement eu pour objectif de valoriser des approches plus écologiques de gestion, à la faveur de l'enrichissement de la biodiversité et permettant des rationalisations de coûts de maintenance.


La stratégie de gestion différenciée retenue s'est établie autour de 4 codes de gestion :

- **CODE 1** - Espaces verts de prestige horticole / Mode d'entretien très intensif
- **CODE 2** - Espaces verts soignés à vocation horticole / Mode d'entretien intensif
- **CODE 3** - Espaces verts traditionnels simples et rustiques / Mode d'entretien régulier
- **CODE 4** - Espaces verts d'aspect naturel / Mode d'entretien extensif

**L'amélioration des connaissances patrimoniales et la meilleure maîtrise des équipements ont été des éléments clés pour la réussite de cette action conduite par le service des Espaces verts. Un travail très exigeant d'inventaire quantitatif et qualitatif sur l'ensemble des équipements gérés a été lancé dès 2016 et s'est traduit par la constitution d'un atlas cartographique des espaces verts.**

Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint pour les collectivités, le déploiement de cette stratégie s'est avéré bénéfique à tout point de vue, tant sur le champ des économies nécessaires que sur ceux des aspects de nature en ville, de regain de biodiversité et de qualité de vie.

Plus de 55 ha d'espaces verts communaux sont désormais gérés sous la forme d'espaces naturels, sites constituant des « réserves préservées » plus favorables au développement de la faune et de la flore naturelle spontanée.



Forêt Domaniale de la Malmaison -  
Étang de Saint Cucufa

# Rueil

## AGENDA 2030

### DE L'AGENDA 21 VERS L'AGENDA 2030

L'engagement de la Ville en faveur du développement durable de son territoire est ancien. **Dès 2001, territoire d'expérimentation et d'innovation, Rueil amorçait un vaste programme d'actions développé dans cette logique.** Un premier Agenda 21 local a ainsi été adopté en 2007 puis reconnu « Agenda 21 local France ». Forte de ce premier succès, la Ville a souhaité, en concertation avec tous les acteurs du territoire, donner un nouvel élan au dispositif avec l'élaboration de son « Agenda 21, saison 2 » adopté en 2013 et également reconnu en 2015 « Agenda 21 local France ».

À travers ce programme d'actions, Rueil a décliné à l'échelle locale les 5 orientations stratégiques nationales en matière de développement durable :

- améliorer le cadre de vie des habitants ;
- favoriser la cohésion sociale,
- s'engager contre le changement climatique,
- préserver et favoriser les réserves naturelles,
- sensibiliser au développement durable les acteurs locaux.

Dans le cadre de ces grandes orientations stratégiques ont été retenus 33 projets dits prioritaires et déclinés en 123 actions concrètes. Parmi les 33 projets prioritaires peuvent notamment être cités les thèmes :

- préserver et valoriser le patrimoine naturel existant,
- privilégier la mise en place de plantations locales, vivaces et persistantes dans les espaces publics,
- accentuer l'intégration du développement durable dans les projets d'aménagements,
- optimiser la gestion de l'eau dans un objectif de réduction de consommation,
- développer et améliorer les cheminements piétons pour favoriser l'accessibilité à tout public,
- maîtriser les consommations électriques pour l'éclairage public et inciter à la réduction de celles des entreprises,
- réduire la production de déchets par la prévention.

Le volet climat énergie de l'Agenda 21 saison 2 a été renforcé en 2015 par l'adoption d'un plan climat énergie territorial (PCET) défini en coordination entre les trois villes de l'ancienne communauté d'agglomération du Mont-Valérien (CAMV). Un bilan carbone « patrimoine et services » a été réalisé à cette occasion. Tous les 3 ans, la Ville actualise son bilan des émissions des gaz à effet de serre (BEGES) et adapte ses actions en conséquence.

**Les actions de la Ville autour de la préservation des milieux naturels et des ressources ont notamment été renforcées dans ce cadre.**

En juin 2019, un plan climat air énergie (PCAÉ) au niveau de l'établissement public territorial (EPT) Paris Ouest La Défense (POLD), copiloté avec Rueil-Malmaison, a été adopté. Celui-ci renforce, dans une dimension territoriale plus large, les actions déjà mises en place par la Ville. Certaines pourront être mutualisées sur l'ensemble du territoire de POLD comme, par exemple, les circulations douces à travers « l'axe vert majeur ».

En 2021, un travail a été mené en concertation avec les services de la Ville pour faire un bilan de l'Agenda 21 saison 2.

**Fin 2021, encouragé par ce bilan, et afin d'intensifier les efforts de la Ville dans la démarche de développement durable, nous nous sommes lancés dans l'élaboration d'un Agenda 2030.**

Durant plus d'un an, les services, les élus et les habitants vont être concertés pour construire le nouveau plan d'actions territoriales de développement durable. Ce nouveau programme s'appuiera sur la déclinaison des 17 objectifs de développement durable définis par l'ONU, dans des projets territoriaux concrets. L'objectif est de faire de Rueil-Malmaison une ville toujours plus durable, plus résiliente, au service de chacun et chacune.



# Les projets structurants du territoire

## QUELQUES RÉALISATIONS RÉCENTES

### LE PARC JACQUES CHIRAC

Stratégiquement implanté au cœur de l'éco-quartier de l'Arsenal (17 ha), le parc traversant Jacques Chirac – sur plus de 2 hectares – constitue un véritable îlot de fraîcheur.

Intégrant sur 600 m de long l'axe vert majeur de la ville – liaison de 4 km qui relie le Mont-Valérien à la forêt de la Malmaison en connectant les grands poumons de verdure de Rueil – ce parc est à lui seul un véritable parcours paysager composé d'environnements et d'ambiances botaniques diversifiés. **Invitant volontairement à l'exploration, à la découverte, le parcours débute par une ambiance de bord de rivière avec des bassins agrémentés puis conduit aux pelouses et zones de prairies, avant d'offrir un couvert boisé constitué d'essences végétales indigènes et se termine par un jardin d'ornement et de comestibles.**

Les articulations construites entre la trame verte du végétal et la trame bleue des bassins et des noues du parc permet de récupérer les eaux de pluie, qui infiltrent les sols, irriguent les jardins et régulent la chaleur. Les jeux de brumisateurs proposés aux usagers sont autant le terrain d'aventures des enfants qu'ils viennent rafraîchir les promeneurs en cas de fortes chaleurs. Ils font écho à la fontaine de la place centrale.

La fraîcheur est renforcée par les équipements proposés aux usagers du parc.

L'arbre tient bien entendu toute sa place dans la composition de ce nouveau parc et de l'écoquartier en général. La Ville a ainsi souhaité développer une véritable collection végétale, un vaste arboretum, avec des arbres déjà majestueux provenant de divers horizons.



Écoquartier de l'Arsenal - Parc Jacques Chirac



Cette sélection botanique a notamment été guidée par les enjeux de biodiversité (nombreuses essences mellifères ou remplissant un rôle de nourrissage pour les oiseaux) ou par la volonté de trouver un intérêt ornemental et florifère tout au long de l'année, etc.

Au milieu de cette nature abondante chacun trouve sa place facilement, les plus petits comme les plus grands. De nombreux espaces ludiques et zones détente ou de rencontre permettent à tous de se sentir bien dans l'atmosphère des lieux.

### L'AMÉNAGEMENT DU PARC DU CARDINAL

Dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, le Cardinal de Richelieu avait créé à Rueil un domaine que ses contemporains considéraient comme l'un des plus beaux de son époque.

Vendu au fil des âges, passé au travers les mains de plusieurs propriétaires successifs ayant chacun porté leur touche à l'aménagement du site, la Ville de Rueil-Malmaison a finalement pu faire l'acquisition d'une des parties de cet ancien « Domaine du Val de Ruel » à compter de 2018, après un long parcours de négociations avec la société Novartis – dernier propriétaire des lieux –

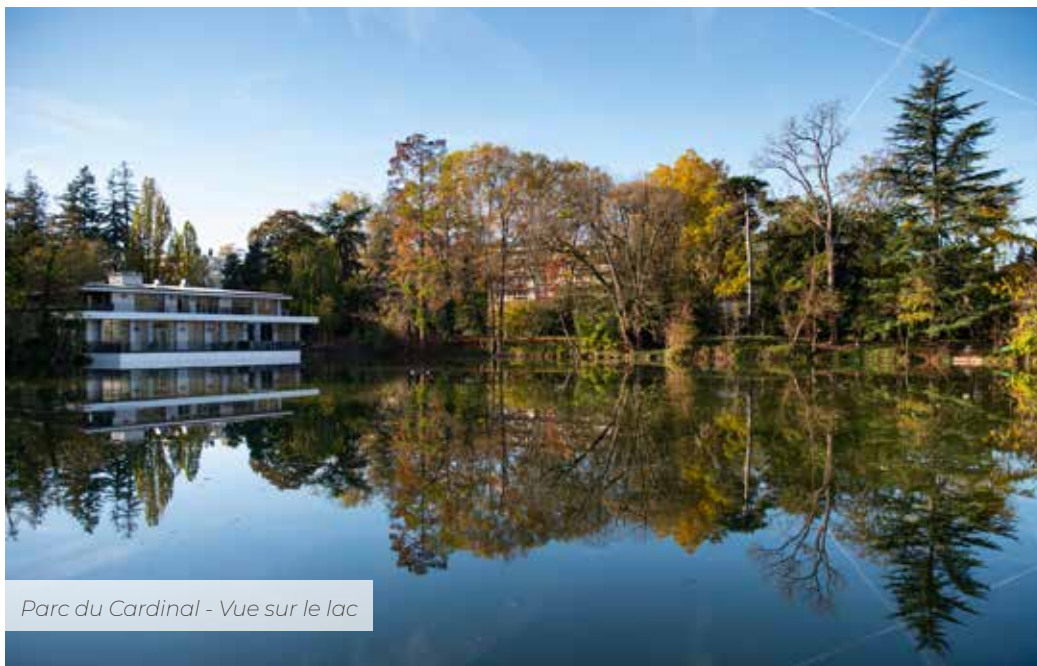
et l'engagement d'un programme d'aménagement ambitieux rendu possible par la définition de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Secteur Novartis fixée par la Ville au travers le PLU.

Cette OAP définissant la constructibilité le long du boulevard Richelieu et de la rue Masséna et délimitant un emplacement réservé pour la création d'un parc public au profit de la ville de Rueil-Malmaison.

**C'est ainsi que, pour la première fois de sa longue histoire, cet ancien domaine appartenant au Cardinal allait pouvoir ouvrir ses portes au public sur une partie exceptionnelle de son emprise historique.**

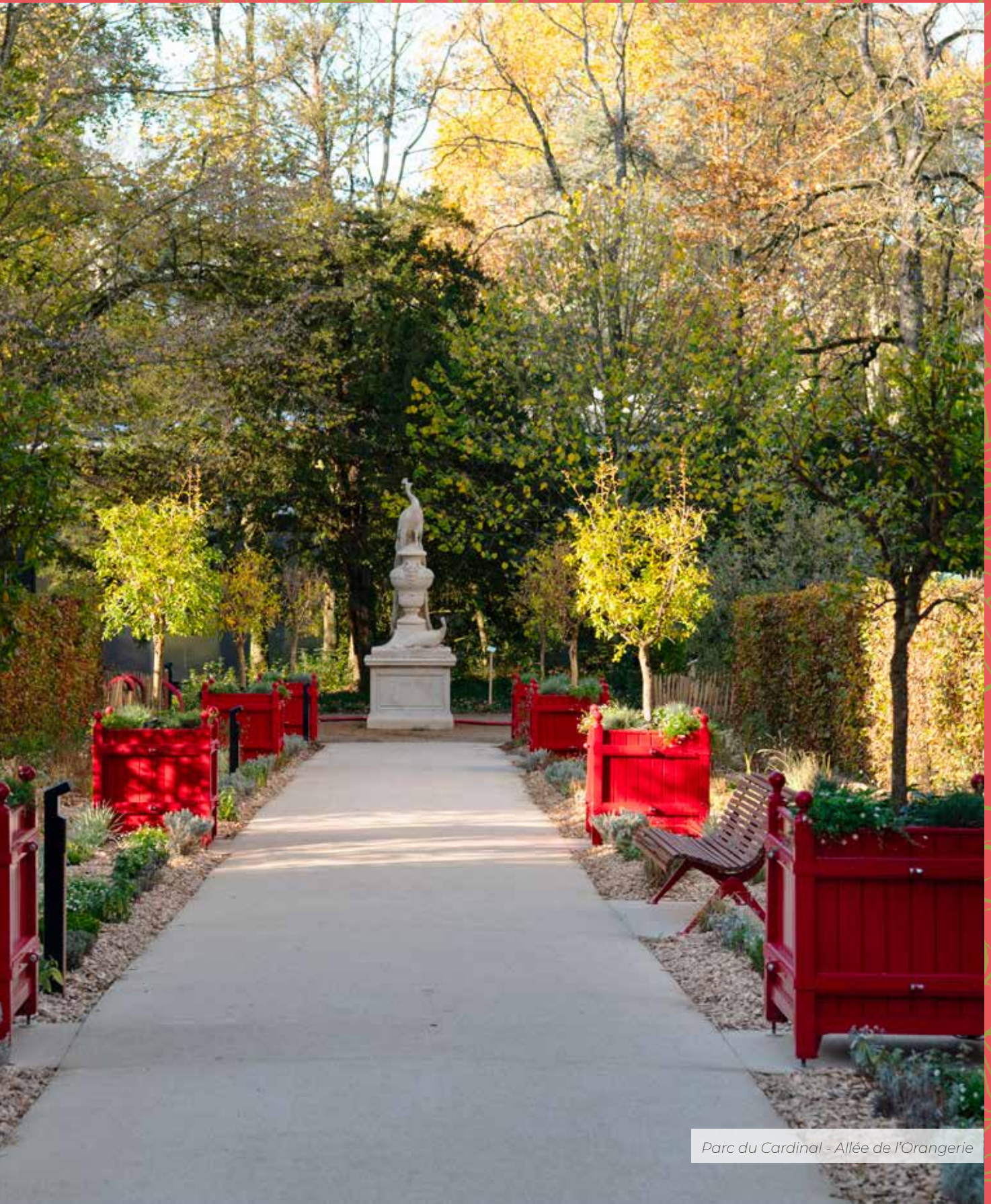
**Le projet de parc du Cardinal développé s'est en premier lieu attaché à l'inventaire historique des lieux et à sa reconnaissance ainsi qu'à la constitution de diagnostics écologiques poussés.**

La présence de l'eau dans le parc est très significative et abondante. Les pièces d'eau héritées du XVII<sup>e</sup> siècle occupent près d'un tiers de sa superficie. En effet, à partir des vestiges d'une grotte ornementale et selon l'axe de l'ancien château du Val de Ruel, l'eau parcourt le fond du vallon via un canal et un étang puis cascade vers la place Richelieu.



Parc du Cardinal - Vue sur le lac





*Parc du Cardinal - Allée de l'Orangerie*



Cet élément aquatique naturel participe grandement de la richesse en biodiversité du site, les inventaires faune – flore établis permettent un regard nourri sur ces données.

L'aménagement du parc a donc été conduit de sorte que les vestiges historiques soient protégés en l'attente de leur réhabilitation future et que la biodiversité soit préservée, confortée notamment en favorisant la multiplicité et la variété des milieux.

Les aménagements réalisés intègrent un parcours pédagogique développant les thématiques historiques et environnementales pour les soumettre à la curiosité des visiteurs.

Des aires de jeux accueillent les petits avec une abeille et des toboggans dans le bosquet de la Ruche et les plus grands, avec une structure à grimper dans le bosquet des Roseaux.

À l'échelle du secteur, le parc du Cardinal nouvellement aménagé offre une liaison inter quartiers qui s'intègre au réseau existant des circulations douces. L'ouverture de ce site sur la ville permet de relier les habitants des coteaux à l'école George Sand et conduit au parc du Père Joseph et, au-delà, à la forêt par les rives de l'étang supérieur.

Courant 2023, l'aménagement de ce parc sera prolongé par le réaménagement de la place Richelieu afin de réduire le nombre de stationnements au profit d'un espace paysager. Ce nouvel espace public, équipé de fontaines, marquera de façon qualitative l'entrée du cœur de ville.

Du 4 décembre 2019 au 13 février 2020, à l'initiative des services de la Ville, s'était tenue l'exposition « le domaine de Richelieu - du château du Val de Ruel au parc du Cardinal ». Cet événement retraçait l'histoire du site et racontait ce jardin féérique et mystérieux. Située dans un bâtiment hérité du domaine, l'exposition informait également sur le projet d'aménagement du futur parc public du Cardinal.

Conférences, moment musical, visites guidées, questionnaire de découverte à la destination du jeune public, présentation d'une sélection d'ouvrages à la médiathèque et podcasts accessibles sur en ligne venaient compléter l'exposition.

## **PARC DES BORDS DE SEINE : 6 NOUVEAUX HECTARES D'ESPACES VERTS ET DE LOISIRS !**

Depuis le 22 mai 2021, les Rueillois peuvent profiter de nouveaux espaces verts et de loisirs sur les anciennes emprises du « Stade Esso ».

Le parc des bords-de-Seine, situé entre le boulevard Bellerive et le chemin rural 25, derrière le golf de Rueil-Malmaison a été acquis par la ville et permet aux Rueillois de profiter de 6 hectares d'espaces verts et de loisirs.

Il comprend :

- 1 sentier de promenade entre les bords de Seine et la plaine des Closeaux,
- 1 aire de pique-nique et de détente pour les familles,
- 6 terrains de boules,
- 1 terrain d'entraînement de rugby et des vestiaires pour le RAC Rugby,
- 9 terrains de tennis municipaux sur réservation dont 1 couvert,
- 1 piste pour les joggeurs,
- le Pavillon Vlaminck et ses nombreuses salles de réunions pour les associations,
- 1 salle des conseils pour les assemblées générales associatives,
- 50 places de parking pour les usagers du parc, des tennis et du club de rugby.



## PLAN MASSE DU PARC JACQUES CHIRAC

**600 MÈTRES DE LONG**  
**LIAISON DE 4 KM**  
**PLUS DE 2 HECTARES**



### L'EXTENSION DE LA PLAINE DES CLOSEAUX SUR L' « ESPACE NATUREL DES CLOSEAUX »

Après avoir rendu aux Rueillois le parc des Bords-de-Seine, la Ville s'est lancée dans un projet d'acquisition et de requalification d'un nouvel espace en 2020. Cette extension de la plaine des Closeaux permet une nouvelle liaison entre l'allée des Closeaux, le parc des Bords-de-Seine et les berges de Seine.

Ce nouvel espace naturel « sauvage » permet à la Ville de renforcer les aspects de nature déjà très présents sur le territoire en même temps qu'il permet de conforter trame verte et biodiversité dans la continuité des actions du service en termes de politique durable et éco-responsable. Les modes de gestion employés respectent la nature grâce à l'usage de techniques d'entretien alternatives ancestrales, telles que l'éco-pâturage ou la fauche tardive à l'aide de chevaux.

### LA RELOCALISATION DU JARDIN D'INSERTION PAR LE MARAÎCHAGE DES PINCES VINS

Dispositif lancé il y a plus de dix ans, ce jardin solidaire a fait l'objet d'une relocalisation sur un nouveau site à l'orée du bois de saint Cucufa courant 2021.

Ce potager, unique à Rueil, promeut l'agriculture urbaine, la culture raisonnée et le circuit ultra court.

Ce projet vertueux est le fruit d'une collaboration entre la ville, ses services action sociale-insertion et espaces verts, l'association « Odyssée vers l'emploi » et divers partenaires.

Sur ce terrain de 3 200 m<sup>2</sup>, les stagiaires en insertion apprennent à se re-mobiliser. Ils découvrent le travail de la terre et le bonheur de récolter le fruit de ses efforts.

La production de fruits et légumes issue de ces cultures sert à alimenter l'épicerie sociale et solidaire de la ville.



## L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE ROBESPIERRE

L'ensemble scolaire Arsenal-Robespierre, a fait l'objet d'une reconstruction pour l'école maternelle et de transformations pour l'école élémentaire. L'accueil de loisirs de l'Arsenal a également intégré cette opération.

Conçu sur mesure par les services municipaux pour le confort des enfants, l'objectif était de proposer aux Rueillois un complexe scolaire et éducatif s'inscrivant parfaitement dans le futur écoquartier de l'Arsenal et répondant aux besoins liés à l'arrivée de nouveaux habitants sur la commune.

Cet ensemble d'une capacité maximale de 1146 élèves, dont la Ville est le maître d'œuvre, propose des caractéristiques répondant aux problématiques actuelles liées au développement durable. Les matériaux choisis permettent au bâtiment d'être économe en énergie avec des gains estimés à 57 % par rapport aux normes édictées par la réglementation en vigueur.

L'édifice construit se veut respectueux des ressources avec l'usage de sols souples sans phtalates, et l'usage d'isolants à base de matériaux recyclés.

**Les enfants bénéficient d'un bâtiment sain grâce à l'utilisation de matériaux faiblement émissifs, une ventilation intérieure allant bien au-delà des niveaux de réglementation et un revêtement de cours d'école permettant d'éviter les îlots de chaleur.**

Outre ces aspects techniques, avec deux cours basses et une cour haute, les enfants profitent d'une aire de jeux très vaste. Tous les espaces de l'ensemble ont été optimisés pour permettre aux élèves de jouir de nombreuses activités.

Un mur d'escalade est ainsi installé pour permettre aux apprentis grimpeurs de faire leurs armes en toute sécurité. Un mur d'expression donne également l'opportunité aux rêveurs de coucher par écrit leurs pensées.

Le toit est végétalisé et permet une pédagogie centrée sur la nature et l'apprentissage de modes de culture respectueux de l'environnement. Une zone de pleine terre donne aussi l'occasion aux élémentaires, dans le cadre des cours qu'ils reçoivent, de s'adonner aux joies du jardinage.

## LA RESTAURATION DE LA GUINGUETTE GIQUEL ET DE LA MAISON DAUBIGNY

Sur ce beau paysage des bords de Seine trônent fièrement ces deux bâtiments ancrés dans l'histoire et le patrimoine mémoriel de Rueil-Malmaison.

Lieu de loisirs et de détente fondé en 1875, la « Guingette Giquel » fut célébré dans les tableaux des grands peintres impressionnistes. À l'époque, elle était déjà le cœur battant des berges de Seine.

Sa rénovation complète conduite par le service architecture de la ville, avec le concours des



Groupe scolaire Robespierre - Aménagement des cours intérieures



Parc de Bois Préau - Aire de jeux

ateliers municipaux, a permis de faire renaître ce lieu aujourd'hui encore dédié à la musique et à la danse sur des airs de guinguette. La maison Daubigny, qui ne forme plus qu'un seul bâtiment avec la maison Giquel, comprend une salle culturelle consacrée à des expositions et animations.

Ouvert à tous chaque week-end, l'établissement propose aux promeneurs des berges de Seine un espace de convivialité, léger et vivant.

### LA REQUALIFICATION DES RUES, AVENUES ET PLACES

Les réfections de rues, avenues et places, sont des projets réguliers qui s'accompagnent autant que possible de plantations d'arbres d'alignement et d'aménagements végétalisés. Les enjeux d'embellissement de la ville, de développement des nouvelles modalités de transports et de réponse au changement climatique nous obligent au quotidien à porter la réflexion sur ces projets.

Depuis 2018, souvent à l'accompagnement de projets constructions et de bâtiments neufs ou d'infrastructures de transports, de nombreux projets de requalification ont été conduits.

C'est dans ce cadre, par exemple, qu'ont été repris entièrement les projets de paysage de la rue Massena, de la rue des Deux Gares, de la place Renault, de la rue Louis Guy, de la rue Geneviève Anthonioz de Gaulle...

Sur ces ré-aménagements, ce sont désormais les *Heptacodium miniconoides*, les *Sorbus 'Dodong'*, les *Cercis siliquastrum*, les *Celtis*

australis, les *lagerstroemia indica*, les *Aesculus x carnea 'Briotii'*, les *Ginkgo biloba 'Blagon'* et les *Métasequoia glyptostroboides 'Ogon'* qui viennent donner leur relief à la rue et couvrir les passants de leur ombrage en cas de fortes chaleurs.

### LA REQUALIFICATION DES AIRES DE JEUX ET LE DÉVELOPPEMENT DE PLATEAUX STREET WORKOUT CONNECTÉS

Disposant d'un vaste patrimoine d'équipements ludiques et multisports (73 aires de jeux, 11 terrains multisports, 7 plateaux street workout et fitness, 3 skatepark), la ville de Rueil-Malmaison s'est engagée sur un important programme requalification de ses structures dédiées aux tout-petits comme aux plus grands depuis 2016.

Dès lors et jusqu'à aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 34 aires de jeux, 2 skatepark et 4 terrains multiports qui ont fait l'objet de rénovations complètes. Parmi ces réalisations pour le bonheur de nos jeunes pousses : « l'Île aux pirates » du square Bellerive, le « Château fort » du parc de Bois Préau ou encore la « balade naturaliste » du parc du Père Joseph.

Pour chaque projet, ce sont les aspects d'intégration paysagère, de ludicité, d'inclusion et de robustesse qui guident les choix équipements et le parti pris d'organisation de l'aménagement dans l'espace.

5 nouvelles aires de jeux ont également été aménagées, notamment sur l'écoquartier de l'Arsenal, mais aussi sur le parc du Cardinal.



## DES PROJETS EN COURS ET À VENIR...

### L'ÉCOQUARTIER DE L'ARSENAL

À la croisée des villages du Mont-Valérien, du Plateau et des Coteaux, l'écoquartier de l'Arsenal – déjà largement engagé dans ses phases travaux – fait figure de projet phare pour la Ville en termes d'aménagement urbain.

D'une surface totale de 17 ha dont 5,4 ha d'espaces verts, l'écoquartier se construit en lieu et place des anciens terrains de l'OTAN et de Renault. Ce renouvellement urbain permettra l'arrivée de systèmes de transports plus modernes et rapides avec notamment l'arrivée de la ligne de métro 15 ouest du Grand Paris Express.

L'écoquartier de l'Arsenal s'est fixé d'ambitieux objectifs environnementaux dans 5 domaines :

- les déplacements,
- la qualité de vie,
- les consommations énergétiques,
- la préservation des ressources en eau,
- la gestion des déchets.

Des labellisations viennent couronner ces engagements pour un cadre de vie toujours plus vert. Le projet « Arsenal » a ainsi obtenu 3 labels : le label écoquartier, le label « Ville de demain » et le label « 100 quartiers innovants et écologiques ». Ce programme d'aménagement vise à terme 60 % d'énergies renouvelables grâce au développement d'un réseau de chaleur urbain alimenté par de la géothermie.

D'ici 2025, il sera composé d'environ 2400 logements, plus de 12000 m<sup>2</sup> de commerces et activités et de nombreux équipements publics dont certains sont déjà livrés tels le complexe omnisports HQE nouvelle génération Alain Mimoun et le groupe scolaire Robespierre.

**Ce projet d'aménagement étant une opération de renouvellement de friches industrielles, il permet la création nette d'espaces verts pour la ville et ses habitants. Ainsi, les espaces verts occuperont 30 % des espaces aménagés et chaque logement de l'écoquartier sera situé à moins de 300 mètres d'un espace vert.**

Si le parc traversant Jacques Chirac s'érige, du Nord au Sud, comme la pièce centrale majeure de ce grand puzzle qu'est l'Écoquartier de l'Arsenal, il est prolongé par maillage paysager très structuré qui vient irriguer tout ce nouveau secteur aménagé et le relier au reste de la ville. Le Mail Simone Veil s'étendant d'est en ouest sur plus de 500 mètres, la place Line Renaud ainsi que de nombreuses venelles et cœurs d'îlots végétalisés au sein des parcelles privées participent maillage.

Des plantations d'arbres sont par ailleurs prévues sur la plupart des axes de circulation de l'écoquartier et à terme, 40 à 50% des toitures seront végétalisées pour un environnement plus verdoyant. Les espaces verts et la présence de l'eau dans l'écoquartier jouent, en plus de leur rôle paysager, un rôle important de rafraîchissement en cas de forte chaleur.

### LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE GARE DE MÉTRO DANS LE CADRE DU GRAND PARIS

La ligne 15 du métro du Grand Paris Express arrivera à Rueil-Malmaison à l'horizon 2030 dans l'écoquartier de L'Arsenal. La future gare « Rueil - Suresnes Mont-Valérien » assurera la desserte des quartiers des Hauts-de-Rueil et du Plateau et rééquilibrera l'offre de transports de ce secteur de Rueil. L'arrivée de la ligne 15 permettra de réduire considérablement les temps de trajet vers le pont de Suresne et la Défense.

### LE PROLONGEMENT DE LA LIGNE DE TRAMWAY T1 ENTRE LA GARENNE-COLOMBES ET RUEIL-MALMAISON (15 STATIONS ET 7.5 KM DE TRACÉ SUPPLÉMENTAIRES)

Le futur tramway permettra de relier le quartier du petit Nanterre au château de Malmaison en 30 minutes environ. Ce prolongement assurera les correspondances avec le RER A, la ligne L du Transilien, le Métro 15 et avec de nombreuses lignes de bus.

Ce projet contribuera également à améliorer le cadre de vie des riverains. Il prévoit la rénovation et la réorganisation des espaces publics tout au long de son parcours. Son arrivée permettra ainsi de redistribuer l'espace public au profit des vélos et des piétons, de contribuer à l'apaisement de la circulation et d'embellir le paysage urbain par des aménagements de qualité.

### L'AMÉNAGEMENT DU PLATEAU SPORTIF ET MULTI-ACTIVITÉS ROBESPIERRE

Aux limites de l'écoquartier et à la proximité immédiate du groupe scolaire Robespierre, la Ville procède à l'aménagement d'un plateau sportif et multi-activités sur plus de 4160 m<sup>2</sup>.

Le projet global comprend la création de deux nouveaux terrains multisports (1 foot et 1 basket), d'une aire de jeux dédiée aux 1/8 ans, d'un pumptrack et d'aires de pique-nique.

**Intégrées paysagèrement, les plantations d'arbres seront nombreuses et feront la part belle à des essences savamment sélectionnées (14 syringa pekiniensis, 7 arbutus unedo, 8 broussonetia papyrifera, 3 tilia cordata). Les strates arbustives et herbacées ne seront pas en reste, avec des orientations végétales visant à conférer au site un intérêt ornemental et paysager sur toutes les saisons.**

### L'AMÉNAGEMENT DE L'ANCIENNE PROPRIÉTÉ DESPLANQUES

Compte tenu du contexte des lieux, le parti pris d'aménagement du site s'est engagé vers la proposition par le service des Espaces verts d'un projet de parc naturaliste comprenant itinéraire de découverte, partie laissée en friche, ancrage du projet dans son empreinte historique.

Pour se faire, des premières investigations de terrain ont été conduites dès 2019 par un groupement d'experts botanistes et écologues. Dans ce cadre, les différents milieux de l'aire d'étude ont été parcourus dans un objectif d'optimisation des observations d'espèces pouvant constituer un enjeu écologique et/ou ayant des implications réglementaires pour le projet de parc naturaliste.

L'attention s'est notamment portée sur les milieux naturels ou artificiels susceptibles d'accueillir la plus grande diversité de faune et de flore.

### ÉTAT EXISTANT ET CONTEXTE

- un espace situé dans un vallon à proximité du centre-ville,
- un monument historique classé, la place Osiris, comme entrée originelle,
- un terrain libre de 2 ha, recolonisé par la végétation,
- une partie d'un ancien parc ornemental, le domaine de Malmaison,
- plusieurs périmètres de protection présents,
- une enveloppe de disponible au titre de la gestion et du suivi des mesures de compensation en faveur des milieux naturels, dans le cadre du futur Tram T1,
- un ancien parc qui s'est naturalisé dans sa période d'abandon et se présente maintenant comme un boisement constitué pour partie par des arbres hérités de l'ancien parc et pour autre partie d'essences issues de semis spontanés.

### UN FORT POTENTIEL

- un ensemble d'habitats diversifiés pour la faune et la flore à partager et à faire découvrir,
- un élément à intégrer au réseau de Trame verte et bleue de la ville,
- une articulation à restituer avec la place Osiris, ancien accès principal du domaine de Malmaison,
- un site proche du futur terminus du tram 1 dont l'accessibilité sera à gérer.

### DES PISTES DE PROJET

- restituer par l'évocation l'ancien tracé du parc du château de la Malmaison,
- rétablir la symétrie de la place Osiris et retrouver l'accès d'origine au terrain ex-propriété Desplanques,
- créer de cheminements sans perturber les sols en place,
- mettre en valeur les habitats existants et créer de nouveaux milieux favorables au renforcement de la biodiversité (notamment création d'une mare),
- préserver au maximum les arbres existants et restaurer les alignements anciens,
- planter de nouveaux arbres pour le renouvellement et la diversification des espèces sur site,
- implanter des dispositifs informatifs, ludiques et pédagogiques visant à l'explication du projet et à la présentation du lieu et de ses intérêts divers (faune, flore, contextes écologique, etc.).

Toujours au stade d'études, ce projet pourrait voir le jour prochainement selon les derniers arbitrages et obtentions de financements.

### PLAN PROJET D'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DESPLANQUES





# Un patrimoine paysager et végétal valorisé

## LES PARCS ET SQUARES

### RUEIL-MALMAISON COMPREND 40 PARCS ET SQUARES OUVERTS AU PUBLIC DONT :

- **Le parc de l'Amitié (1,5 ha)**, situé en plein centre-ville, d'une superficie de 14122m<sup>2</sup>, est autant un havre de paix qu'un lieu de détente très prisé des riverains. Il s'articule autour d'un jardin japonais et de nombreux petits jardins thématiques : jardin ouzbek, jardin de senteurs, jardin Renaissance et théâtre de verdure. Une roseraie en hommage à l'Impératrice Joséphine permet d'admirer de nombreuses variétés de roses, parmi lesquelles la rose « Jubilé Impérial » et la rose « Souvenir de Joséphine ». Les jumelages avec des villes étrangères ont permis la plantation symbolique d'arbres provenant de chaque pays.
- **Le parc de Bois-Préau (17 ha)**, également situé dans le centre de Rueil-Malmaison, d'une superficie de 17 hectares, est un écrin vert où la statue de Joséphine rappelle au promeneur que le parc appartenait au Domaine de Malmaison. Ce jardin historique a conservé son style à l'anglaise de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, tout en courbes, pentes douces, rivières et bassins. Des arbres bicentennaires, notamment les pins laricio ou des groupes remarquables de noisetiers de Byzance, offrent leurs ombrages. Au centre, c'est une vaste pelouse qui accueille les visiteurs en promenade dans un cadre majestueux et romantique. Le parc de Bois-Préau est un domaine national, entretenu jusqu'à présent par la Ville par convention d'ouverture au public. Récemment, la Ville, en accord avec les services de l'État, a modifié ses pratiques d'entretien sur le site. Dorénavant géré de manière écologique et plus extensive, ce sont des chevaux attelés qui procèdent à l'ensemble des tontes et fauches annuelles avec des matériels exclusivement entraînés par la force animale.
- **Le parc des impressionnistes (1,2 ha)**, situé face à l'île des impressionnistes dans le village de Rueil-sur-Seine, est de conception contemporaine. Il doit son charme particulier à la mise en scène de l'élément aquatique et aux

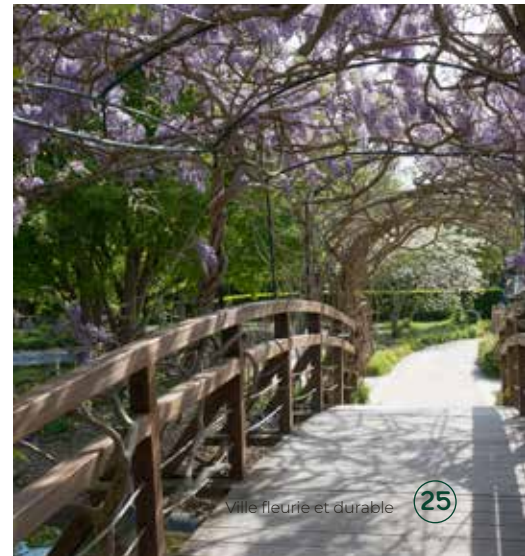
plantes vivaces qui habitent formidablement les lieux. Une pièce d'eau agrémentée d'une passerelle de bois et d'un petit kiosque participe de l'évocation du jardin de Claude Monet à Giverny. Une roseraie et un jardin blanc complètent l'éclat et l'originalité de ce jardin (équipement labellisé « Refuge LPO » et en cours de labellisation sur le dispositif « 500 petits patrimoines naturels en Île-de-France »).

- **Le parc Carrey de Bellemare (1,1 ha)**, situé dans le village des Mazurières, d'une superficie de 10897m<sup>2</sup>, a mis dès sa création l'accent sur les pratiques de « jardinage écologique ». Il se compose de plusieurs espaces de prairies naturelles, de prairies fleuries et de trois jardins thématiques (un jardin des insectes, un jardin de garrigue et un jardin de graminées). Le travail de conception des zones de prairies fleuries a permis de développer des mélanges favorisant la cueillette par les habitants et le maintien du potentiel écologique pour la faune. La préservation et le développement de la biodiversité étant ici fixés comme priorités majeures, les modes de gestion et choix des matériaux sont guidés par la logique écologique (équipement labellisé « Refuge LPO » et en cours de labellisation sur le dispositif « 500 petits patrimoines naturels en Île-de-France »).
- **Le parc du Père Joseph (0,9 ha)**, dans le village Richelieu-Châtaigneraie est un lieu de promenades en famille, équipé de jeux pour enfants. Ancien vestige vert du domaine de Richelieu, il abrite également le centre culturel de l'Ermitage, qui fut la maison du Père-Joseph, éminence grise de Richelieu.
- **Le parc des Bords-de-Seine (6 ha)**, situé entre le boulevard Bellerive et le chemin rural 25 (sur l'emprise de l'ancien « Stade Esso »), a été acquis par la Ville en 2020. Il offre aux Rueillois la possibilité de profiter de 6 nouveaux hectares d'espaces verts et de loisirs. Ce nouveau site permet d'accroître le patrimoine vert de Rueil, s'étendant désormais sur près de 145 hectares (équipement labellisé « Refuge LPO » et en cours de labellisation sur le dispositif « 500 petits patrimoines naturels en Île-de-France »).





*Images illustrants le parc de l'Amitié, le square Tuck, le parc des Impressionnistes ou encore le parc Carrey Bellemarre.*





## LES ESPACES NATURELS

LES ESPACES NATURELS CONSTITUENT DES LIEUX DE PROMENADE. MAIS AUSSI DE DÉCOUVERTE. LEUR ENTRETIEN EST FONDÉ SUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE RESPECTUEUSE DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA VIE SAUVAGE.

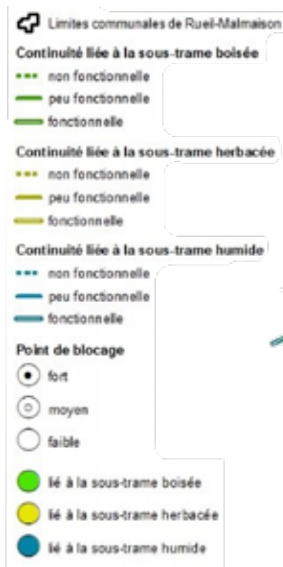
- **La forêt domaniale de Malmaison (Bois de Saint-Cucufa - 200 ha)** est gérée par l'Office national des forêts qui travaille en partenariat avec la Ville pour l'accueil du public. Un parcours de santé de 2 km, ainsi qu'une boucle cyclable de 4 km ont été aménagés pour les sportifs. Les promenades autour de l'étang permettent d'apprécier une flore aux espèces variées et une faune constituée notamment de poissons, d'amphibiens et de canards.
- **Le belvédère du chemin des Cormaillons** a été aménagé avec des mobiliers destinés à la lecture du paysage dans son contexte historique, naturel et géographique. Nous pouvons retrouver par exemple des panneaux racontant l'histoire de Rueil et son patrimoine. Le sentier qui part du belvédère parcourt le vallon des Gallicourts et mène les promeneurs jusqu'à la plaine de Closeaux, puis au-delà vers les rives de la Seine, une réelle immersion naturelle.
- **Le vallon des Gallicourts (50 ha)**, situé au cœur du parc naturel urbain, s'étend de l'étang de Saint-Cucufa aux berges de Seine, en passant par la plaine des Closeaux. Il constitue un site naturel exceptionnel dans le département du fait de son étendue et de ses caractéristiques valorisantes :
  - **Un véritable laboratoire** d'écologie à ciel ouvert qui offre un terrain d'observation de plus de 300 espèces ou variétés de faunes et de flores, dont certaines rares comme la bécasse des bois ou la tulipe sauvage plante protégée au niveau national.
  - **Un belvédère unique**, à partir du chemin des Cormaillons, qui met à disposition des vues depuis les hauteurs à l'ouest du vallon et montre tout le Nord de l'agglomération parisienne d'où se distinguent nettement le Mont-Valérien et les constructions du quartier d'affaire de la Défense. Aménagé avec des mobiliers destinés à la lecture du paysage dans son contexte historique, naturel et géographique, cet équipement permet au promeneur de se projeter dans l'histoire de Rueil et de son patrimoine. À proximité, la forêt et le lotissement de la Malmaison sont en continuité avec les espaces naturels du coteau.



Vallon des Gallicourts

- **Un vallon à l'ambiance de « petite campagne »** cerné par la forêt de la Malmaison. Le vallon recèle sur tout le coteau ouest des emprises cultivées ou en friches et quelques prairies. L'ambiance rurale y domine, provoquant un fort sentiment d'évasion chez le promeneur. Au travers de ses cultures et de ses vergers, le site est une évocation de l'histoire du département. En 2020, dans le cadre de son opération « 1000 arbres pour Rueil », la Ville a travaillé à la revalorisation des vergers de conservation végétale qui intègrent les lieux avec la plantation de plus de 300 nouveaux sujets sélectionnés parmi des variétés anciennes indigènes à la région Île-de-France et au bassin parisien.

## CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES SUR LE TERRITOIRE DE RUEIL-MALMAISON



Source : Biotope (réalisé dans le cadre du diagnostic écologique du territoire de Rueil Malmaison)



- **La plaine des Closeaux et l'espace naturel des Closeaux (11,5 ha)**, aménagés au pied du vallon des Gallicourts et bordés par la Seine, sont d'importants espaces champêtres et de clairières ouverts à disposition des promeneurs, joggeurs et cyclistes. La passerelle des Gallicourts, qui surplombe la RD 913, leur permet de rallier les berges de Seine depuis la forêt de Malmaison à l'abri des voitures, et d'ainsi parcourir plus de 10 km dans un cadre préservé.

Un espace jeux et des bancs publics ainsi que des aires de pique-nique sont également à la disposition des promeneurs pour des moments de détente en famille ou entre amis.

Ici, les modes d'entretien sont rigoureusement écologiques. L'éco-pâturage est mise en place de juin à septembre sur certaines zones et les zones de fauches sont traitées à l'aide d'attelages de chevaux équipés de matériels strictement entraînés par la force animale.

- **Les berges de Seine et l'ancien chemin de halage**, sur les traces de Manet et de Renoir, la promenade s'étend aujourd'hui sur plus de 3,5 km sur le territoire communal. Plus loin, elle permet de relier confortablement, à pied ou à vélo, Rueil-Malmaison à Gennevilliers sans risque de croiser un seul véhicule motorisé sur plus de 7 km. Arpentées depuis le XIX<sup>e</sup> siècle par des promeneurs alors curieux d'y découvrir canotage et guinguettes, les berges de Seine offrent aujourd'hui aux familles la possibilité d'une déambulation aussi paisible que privilégiée dans un cadre verdoyant ponctué d'aulnes glutineux, de cyprès chauves et de saules pleureurs. Depuis la rive, on aperçoit le parcours engazonné et espaces verts aménagés du golf des Closeaux, qui s'étend sur plus de 9 hectares.



## LES VIGNES MUNICIPALES

Ancien pays viticole, Rueil-Malmaison possède aujourd'hui une vigne municipale répartie sur deux sites distincts :

- Le premier est implanté, **rue Cuvier, sur les flancs du Mont-Valérien**. Avec plus de 750 pieds plantés en cépage sauvignon plantés sur près de 1 200 m<sup>2</sup>, cette ancienne vigne abandonnée, exposée sud-ouest en terrain argilo-calcaire, a repris son essor d'antan.
- Le second se trouve dans **le quartier de Buzenval** avec 150 pieds de sauvignon répartis sur 400 m<sup>2</sup> d'orientation est-ouest.

La préservation de cette activité viti-vinicole sur le territoire, outre le maintien de savoirs-faires ancestraux, permet l'animation d'une petite vie associative et de quartier très chaleureuse.





Forêt Domaniale de la Malmaison - Hêtre classé remarquable (1), parc du Cardinal - préservation des arbres existants (2), Berges de Seine - Saule classé remarquable (3), Petite Malmaison - Cyprès chauves classés remarquables (4), Square du verger de Buzenval - Fruitiers (5)



## LES ARBRES

**LA VILLE DE RUEIL-MALMAISON COMPTE ENVIRON 25 000 ARBRES EN GESTION COMMUNALE. DONT 9 000 ARBRES D'ALIGNEMENT VIENNENT S'AJOUTER À CE PATRIMOINE PRÈS DE 4 000 ARBRES GÉRÉS PAR LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE QUE L'ON TROUVE LE LONG DES ROUTES DÉPARTEMENTALES QUI TRAVERSENT LA COMMUNE.**

Un diagnostic phytosanitaire a été conduit en 2020 sur l'ensemble des arbres d'accompagnement de voirie en gestion communale. D'autres études phytosanitaires ont été engagées en 2022, et s'échelonnent encore sur le premier semestre 2023 sur la totalité des arbres des parcs, squares, stades, bâtiments communaux, des écoles et équipements de petite enfance ainsi que sur les cimetières de la ville. Le développement de ces connaissances a également permis l'établissement d'une cartographie précise de l'ensemble de ces peuplements ; c'est un support de gestion précieux autant qu'un outil puissant de communication grand public.

Des études phytosanitaires plus poussées sont, elles, confiées à des experts indépendants. Elles sont régulièrement engagées dans le but de vérifier la réalité des risques relevés et notamment de permettre d'arbitrer objectivement les nécessités d'abattage d'arbres.

Ce patrimoine arboré riche de diversité est géré par une équipe spécialisée dans le domaine arboricole au sein du service des Espaces verts de la ville. **Ces gestionnaires de la ville travaillent quotidiennement à la programmation de l'entretien et des tailles de ces arbres. Ils évaluent les risques potentiels engagés par chacun d'entre eux sur leur environnement immédiat.** Chaque arbre fait ainsi l'objet d'un premier niveau de diagnostic visuel régulier, celui-ci consigné sur une fiche patrimoniale individuelle. Le cas échéant, des études phytosanitaires plus poussées, confiées à des experts indépendants, sont régulièrement engagées dans le but de vérifier la réalité des risques présumés afin d'arbitrer objectivement les nécessités d'abattages d'arbres.

L'amélioration de la connaissance patrimoniale permet, en outre, de mieux programmer les interventions de renouvellement des arbres vieillissants, comptabilisés à environ 150 chaque année. La mise en œuvre de ce suivi



*Bâtiment de la MGEN  
- Ginkgo biloba classé  
remarquable*

longitudinal, de la plantation à l'abattage, permet une maîtrise précise de ce patrimoine dans une démarche de pérennité et sécurisation.

Pour les projets neufs et les campagnes de replantations d'arbres, le plus grand soin est apporté au choix des essences. Il s'agit de répondre au mieux aux contraintes de l'environnement tout en contribuant à l'optimisation de la biodiversité sans oublier l'esthétique du paysage.

### **RENOUVELLEMENT DU PATRIMOINE ARBORÉ**

Depuis 2020, l'intégration de toutes les données arbres collectées par le SIG (Système d'information géographique) de la ville permet l'exercice d'un meilleur suivi phytosanitaire longitudinal précis pour chacun des arbres de Rueil-Malmaison. **Ces conditions exigeantes de suivi permettent désormais de projeter les politiques de gestion de ce patrimoine à 10 ans.**



Pour chaque plantation réalisée, le choix de l'essence est important. Il est d'abord animé par les circonstances de son environnement et par la volonté d'apporter de la couleur, de la diversité dans le paysage avec des arbres à coloration automnale, à écorce, à fructification ou à floraison intéressante. De plus en plus les enjeux parasites et prophylactiques, comme le changement climatique qui s'opère, orientent également la sélection végétale et nos modes de replantation.

Sur voiries communales, les replantations sur alignements s'envisagent désormais le plus souvent de manière plurispécifique.

**Les principales essences représentées sur les alignements de voiries sont les platanes (*Platanus x acerifolia*, etc.), les marronniers (*Aesculus hippocastanum*, *Aesculus x carnea* 'Briotii', etc.), les cerisiers (*Prunus accolade*, *Prunus avium* 'Plena', *Prunus maackii* 'Amber Beauty', etc.), les poiriers (*pyrus calleryana* 'Chanticleer' ou 'Bradford'), les cytises (*Laburnum anagyroides*), les liquidambars, les Zelkova (*Zelkova serrata*, *Zelkova serrata* 'Green Vase', etc.), les robiniers (*pseudoacacia* 'Frisia', etc.), les féviers d'Amérique, les chênes**

**(*Quercus hispanica*, *Quercus frainetto*, etc..) et les sorbiers (*Sorbus aria*, *Sorbus 'Dodong'*, etc.), les lilas des Indes, les micocouliers, les ormes, les tilleuls, les aubépines, les érables, etc.**

Les parcs et squares ou autres grands espaces naturels offrent quant à eux une palette végétale plus étendue et plus diversifiée encore. Ici, les maîtres des lieux, ce sont davantage les chênes, les saules pleureurs, les cyprès chauves, les aulnes, les hêtres, les séquoias, les frênes, les ifs, les peupliers, les métaséquoias, etc., qui dans toutes leurs variétés et leur splendeur, marquent le paysage.

Une charte de l'arbre est en cours de finalisation au sein du service des Espaces verts. Elle aura pour objectif global de donner à l'arbre toute sa place dans le paysage urbain.

**Par ailleurs, la Ville a, en collaboration avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, identifié à ce jour 204 arbres remarquables sur son territoire qui représentent un patrimoine naturel et culturel qui doit être préservé. Cela en raison notamment de leur âge, leurs formes et dimensions, mais également leur histoire.**

Afin de les protéger, leur inscription au PLU permet de préciser drastiquement les conditions dans lesquels peuvent s'opérer les tailles et soins sur ces arbres. De même, les abattages d'arbres sont strictement encadrés et appellent systématiquement l'autorisation de la Ville après étude approfondie des défauts éventuellement rencontrés sur ces sujets.



Boulevard des Coteaux -  
Alignement de lilas des Indes



Parc de l'Amitié - Palette strate arbustive





ILLUSTRATION DU FLEURISSEMENT ET DE LA TRAME VÉGÉTALE À DIFFÉRENTES SAISONS SUR LES MASSIFS DE LA VILLE



Jardin Ouzbek du parc de l'Amitié - Découverte de plantes aromatiques et médicinales



### VALORISATION DES « RUES JARDINS »

Des rues arborées dont la largeur permet l'ajout de plantations arbustives et herbacées, renforcent le caractère vert de l'espace urbain et apportent aux tissus pavillonnaires concernés une agréable ambiance rurale.

### LES ARBUSTES, ROSIERS ET VIVACES

La palette des arbustes qui orne les rues et les squares traduit la volonté de voir des floraisons, des fructifications ou de couleurs automnales remarquables. La valorisation de cette gamme est une des préoccupations essentielles du service des Espaces verts afin de réduire l'utilisation des annuelles et bisannuelles dans les massifs et d'offrir un autre type de décoration saisonnière.

L'emploi des plantes vivaces dans les massifs est, lui aussi, de plus en plus fréquent. Il répond à une volonté de changement conforme aux orientations prises par la Ville en matière de développement durable et d'économie des ressources (notamment en eau). Il affirme également le souhait affiché du maintien des politiques d'embellissement des espaces verts publics.

En hommage à la passion de l'Impératrice pour la botanique et particulièrement les roses, celles-ci tiennent une place singulière dans la ville. Elles agrémentent de nombreux massifs et de nombreuses roseraies disséminés dans

les principaux parcs de Rueil (parcs de l'Amitié, des Impressionnistes, Roseraie Camille Saint-Saëns), les accompagnements de voirie et les ronds-points.

### LE FLEURISSEMENT DE LA VILLE

Le fleurissement des espaces publics de la ville de Rueil-Malmaison vise trois objectifs :

- l'amélioration de la qualité de vie des habitants et du paysage ;
- l'enseignement du respect de l'environnement au travers d'actions pédagogiques et de communication ;
- le renforcement de l'attractivité touristique de la ville.

L'identité de la ville est fortement liée à ses paysages, mais également à la présence de l'impératrice Joséphine qui développa au domaine de Malmaison une collection de roses célèbre dans toute l'Europe et y cultiva sa passion pour la botanique.

L'évocation de son intérêt pour les plantes rares et étrangères ainsi que pour les roses est un élément majeur qui oriente la conception de nombreux espaces publics de la commune. La recherche d'originalité et l'utilisation d'une palette végétale diversifiée est appliquée en veillant à préserver la qualité plutôt que la quantité ainsi que l'harmonie des compositions.

La Ville s'attache à mettre en valeur chacun de ses quartiers en adaptant le fleurissement aux particularités des différents sites, bâtiments communaux et monuments. Les fleurissements

proposés sont diversifiés, continus tout au long de l'année et adaptés à chaque saison.

Bien sûr, la dimension touristique est toujours dans la mire également. La qualité, l'originalité, la générosité des scènes végétales présentées doivent le plus possible susciter l'émotion du visiteur.

À l'automne, l'emploi des vivaces à feuillage persistant et décoratif vient compléter les bisannuelles et les bulbes dans les massifs.

Au printemps, des vivaces sorties de leur hivernage apportent, par leurs feuillages, formes et textures variées, ainsi qu'un certain dynamisme aux compositions annuelles.

L'arrivée de l'automne et l'approche des fêtes de fin d'année est, quant à elle, ponctuée par l'installation de nombreux décors saisonniers sur les points de fleurissement les plus stratégiques.

L'amélioration du cadre de vie, apportée par la qualité de l'espace public, s'effectue avec la volonté de renforcer la biodiversité du patrimoine végétal communal et en s'attachant à préserver les ressources naturelles. Le plus souvent, les nuances des coloris proposés sont en cohérence avec les différentes expositions et les rythmes de circulation des usagers.

La Ville s'oriente vers une augmentation des pratiques en accord avec un développement durable, tel que :

- favoriser les aménagements en pleine terre et limiter le fleurissement hors sol ;
- économiser l'eau ;
- limiter les intrants ;
- adapter la gestion en fonction des typologies de sites.

De nombreuses habitudes se sont alors intégrées afin de répondre à ces objectifs :

- les suspensions ainsi que les jardinières installées sur les mobiliers de voiries, ont été réduites au cours des dernières années et font l'objet d'une utilisation limitée aux espaces très contraints ;
- l'utilisation de paillage, de couvre-sols et de plantes adaptées à leur lieu d'implantation permettent de réduire la consommation en eau ;
- **les agents estiment au plus juste les besoins en renouvellement des plantes dans les massifs, des fiches par site quantifient les intrants et les restants. Après floraison, annuelles, bisannuelles et bulbes sont distribués aux habitants ;**
- les annuelles et bisannuelles ne sont pas employées pour les espaces situés en milieu

naturel. Les prairies fleuries naturelles et les essences indigènes sont privilégiées pour ces sites ;

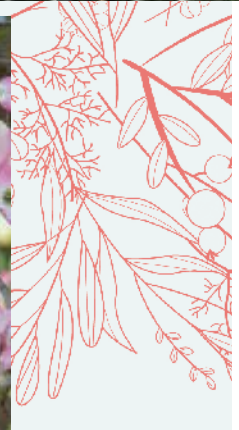
- les plantes vivaces, les graminées et les bulbes naturalisables sont de plus utilisés dans la composition des massifs pour conserver l'esthétique d'un fleurissement opulent, mais tendre vers un fleurissement raisonné en cohérence avec son environnement et inscrit dans une logique d'économie.



Place des Impressionnistes -  
Entretien des massifs par  
les jardiniers de la Ville



ILLUSTRATION DU FLEURISSEMENT ET DE LA TRAME VÉGÉTALE À DIFFÉRENTES SAISONS SUR LES MASSIFS DE LA VILLE





Pour son fleurissement, la Ville travaille continuellement à l'amélioration de ses pratiques, en accord avec les enjeux du développement durable, tels que :

- favoriser les aménagements en pleine terre et limiter le fleurissement hors sol,
- économiser l'eau,
- limiter le recours aux intrants de synthèse,
- adapter la gestion en fonction des typologies de sites.

De nombreuses habitudes se sont alors intégrées afin de répondre à ces objectifs :

- les suspensions ainsi que les jardinières installées sur les mobiliers de voiries, ont été réduites au cours des dernières années et font désormais l'objet d'une utilisation limitée aux espaces très contraints,
- l'utilisation de paillage, de couvre-sols et de plantes adaptées à leur lieu de plantation **permet de réduire sensiblement les consommations en eau** et les contraintes de désherbage,

• **les agents estiment au plus juste les besoins en renouvellement des plantes dans les massifs, des fiches par sites quantifient les intrants et les restants. Après la floraison de bisannuelles et bulbes, ces derniers sont distribués aux habitants ;**

- L'usage de plantes annuelles et bisannuelles est proscrit dans les espaces situés en milieu naturel. Les prairies fleuries naturelles et les essences indigènes sont privilégiées pour ces sites ;
- les plantes vivaces, les graminées et les bulbes naturalisables sont de plus utilisés dans la composition des massifs pour conserver l'esthétique d'un fleurissement opulent, mais tendre vers un fleurissement raisonné en cohérence avec son environnement et inscrit dans une logique d'économie.



Centre ville - Fleurissement été (1),  
Centre ville - Fleurissement hiver (2),  
Promenade de l'hippodrome - Tapis de narcisses jaunes et crocus - Fleurissement printemps (3)

## LES JARDINS FAMILIAUX ET JARDINS PARTAGÉS

En 2009, 16 premières parcelles de jardins familiaux ont été aménagées, rue Léon Hourlier. Cette première initiative a rencontré un vif succès.

En réponse à cet engouement, courant 2014, la Ville a aménagé 4 parcelles supplémentaires rue Léon Hourlier et 29 parcelles rue des Dix-Huit Arpents. **En 2020, le site Hourlier s'est vu enrichi de 4 nouvelles parcelles.**

Compte tenu de la réussite de ces projets et de la demande toujours plus forte des administrés, plusieurs projets d'aménagements sont en cours de réflexion.

Sur la commune de Rueil-Malmaison, les jardins familiaux existants totalisent actuellement 53 parcelles.

Dans les jardins, rue Léon Hourlier, la taille des parcelles varie entre 100 et 140 m<sup>2</sup> ; dans la rue des Dix-Huit Arpents, entre 40 et 60 m<sup>2</sup>. Les loyers sont de 1 €/m<sup>2</sup>/an. L'utilisation de ces jardins est soumise à un règlement assez strict : la proportion des cultures potagères doit être significativement majoritaire en rapport au fleurissement et l'usage des pesticides y est interdit.

**L'attribution d'une parcelle se fait par tirage au sort parmi une pré-sélection de foyers rueillois ne possédant pas de jardin et habitant à proximité.**





# Un cadre de vie préservé

## GESTION DES DÉCHETS ET PROPRETÉ DE LA VILLE

### LA GESTION MAÎTRISÉE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX

La Ville de Rueil-Malmaison a été labellisée « opération exemplaire » par l'ADEME pour son projet « Jardiner au Naturel ». Celui-ci consiste à inciter les foyers à réaliser leur propre compostage domestique et à mettre en œuvre des pratiques de jardinage écologique sur leur terrain. Depuis 2006, 4166 foyers rueillois ont alors été dotés de composteurs.

Le dispositif de la Ville (marché avec Plastic Omnium, tarifs délibérés par POLD) permet aux Rueillois d'acquérir des composteurs à un coût moindre (10 % du prix public).

La campagne se poursuit chaque année et a été transférée à l'établissement public territorial *Paris Ouest La Défense (POLD)*. Cette opération a notamment été distinguée par le conseil départemental 92 lors du Trophée IDEES 92.

**Chaque composteur de jardin permet de valoriser sur place environ 250 kg de déchets de cuisine par an en plus des déchets de jardin. En addition à cela, la flore locale bénéficie, d'un enrichissement grâce au produit du compostage.** Ce système permet d'éviter le transport des déchets verts à environ 50 km de Rueil pour être transformés en compost par des techniques thermiques au terme de plusieurs heures à 170°C, ce qui a un réel impact sur l'environnement. De plus, la flore locale profite ainsi d'un enrichissement sur place grâce au produit du compostage.

Par ailleurs, les composteurs bois étant fabriqués par le centre de détention de Toul, ils sont vecteurs d'insertion professionnelle et sociale. Deux fois par an, les services Espaces verts et Propreté de la ville distribuent gratuitement du compost aux Rueillois qui le souhaitent afin qu'il puissent enrichir les sols de leurs jardins.

### LA PROPRETÉ DE LA VILLE ET LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

La propreté des 120 km de rues de Rueil-Malmaison est assurée par le service Voirie-propreté par le biais d'un important marché d'entretien. Par ailleurs, la collecte des déchets ménagers (ordures ménagères, emballages et verre) est gérée par le POLD. En plus de ces collectes, un service de ramassage des déchets verts est assuré en porte à porte tous les mardis et mercredis de mi-mars à décembre.

Le ramassage des encombrants, quant à lui, est assuré tous les 15 jours selon un planning établi par zone de collecte. De plus, les agents du POLD animent, désormais chaque week-end, un service de déchetterie sur un site dédié et destiné à collecter les déchets qui sont sujets à un tri spécifique (mobilier, ferraille, bois, appareils électriques et électroniques papiers-cartons, déchets toxiques, etc.).

La Ville assure gratuitement le service de l'effacement des graffitis visibles du domaine public auprès de tous les propriétaires d'immeubles.

### LES ESPACES CANINS

70 micro-espaces canins sont répartis dans tous les villages de la ville. On y retrouve facilement des distributeurs de sachets « Toutounet ». Pour inciter à leur utilisation, la Ville a mis en place le plan de ces espaces sur son site internet.

## Le saviez-vous ?

En 2000, des agents municipaux découvrent une momie dans les encombrants de la ville. L'inscription qu'elle porte révèle l'identité de la défunte, une fillette nommée Ta-Iset, « celle d'Isis ». L'étude du corps dévoile son âge, entre 4 ou 5 ans. La momie de Ta-Iset repose désormais au sein du Musée d'Histoire Locale de la Ville.



Écoquartier de l'Arsenal - Équipements de composteurs



# La mobilité repensée pour une meilleure qualité de l'air

## DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU CYCLABLE ET DES CIRCULATIONS DOUCES

Rueil-Malmaison est notamment à l'initiative d'un plan de réduction de la pollution de l'air.

Pour faciliter les mobilités vertes, 10 stations Vélib' Métropole sont actuellement en service sur la commune. De plus, la municipalité subventionne fortement l'achat de vélos à assistance électrique pour les particuliers. Le « Mobipôle », ouvert en 2015 et situé à côté de la gare du RER A, permet, quant à lui, de favoriser l'utilisation des transports en commun.

Un plan de circulation ambitieux, spécialement conçu pour les piétons et cyclistes a également été imaginé. Les axes de déplacements doux et apaisés ainsi constitués pour les Rueillois trouvent aussi l'intérêt d'embellir la ville grâce à des accompagnements végétalisés. Quelques réalisations à titre d'exemples :

- **La promenade des berges de Seine :** sur plus de 3,5 km de Bougival à Nanterre, offre aux piétons et aux cyclistes un cheminement agréable. Celui-ci permet de circuler en famille, en toute quiétude, le long du fleuve dans un cadre verdoyant ponctué de saules pleureurs et de grands cyprès chauves. Plus loin, cette promenade permet de relier confortablement Rueil à Gennevilliers sans risque de croiser un seul véhicule motorisé sur plus de 7 km.
- **Promenade de l'Hippodrome :** une circulation douce de 5,5 km a été aménagée aux abords du Paris country club et de l'hippodrome de Saint-Cloud. Cet équipement offre une continuité entre les communes de Saint-Cloud, Garches et Rueil-Malmaison.



Promenade en berges de Seine



• **Promenade de la Duchesse de Cadore :**

sous l'ombrage de majestueux châtaigniers, une circulation douce de 1 km de long a été constituée afin de relier la forêt de Saint-Cucufa au village de Buzenval. Cette déambulation permet de passer à proximité de la stèle du célèbre peintre Henri Regnault, mort pour la France le 19 janvier 1871 lors de la Bataille de Buzenval.

• **La liaison douce entre les Côteaux des Gallicourts et la plaine des Closeaux :**

Cheminer à pied ou à vélo au cœur du parc naturel urbain se fait aujourd'hui d'un seul trait. Cet agencement comprend une piste cyclable et piétonne éloignée de la route et apportant confort et sécurité aux promeneurs et joggeurs. La liaison douce entre la forêt de la Malmaison, la passerelle des Gallicourts, la plaine des Closeaux jusqu'aux berges de Seine est ainsi complètement assurée. Des panneaux d'information renseignent les promeneurs sur la faune et la flore ainsi que sur les temps de parcours.



Berges de Seine - Promenade quai Giquel

## DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN

Pour faciliter le déplacement de ses habitants, Rueil-Malmaison dispose de nombreux réseaux de transports en commun :

- **RER A :** Rueil-Malmaison est desservie par le RER A, ligne qui relie Saint-Germain-en-Laye à Boissy-Saint-Léger. La gare, située entre les rues Pereire et des Deux Gares, permet de rejoindre La Défense en 10 minutes, Paris Charles de Gaulle-Étoile en 15 minutes, et Les Halles en 20 minutes.
- **Lignes de bus et navettes :** 16 bus et navettes desservent la ville, y compris jusqu'à Paris.
- **Métro 15 :** Rueil-Malmaison sera desservie par la future ligne de métro 15 ouest du Grand Paris Express. La gare Rueil-Suresnes-Mont-Valérien fait partie du tronçon Pont de Sèvres-Nanterre La Folie, de la ligne de métro 15 ouest du Grand Paris Express. La ligne sera mise en service à l'horizon de 2029 - 2030.
- **Tramway 1 :** Le projet prévoit de prolonger le Tram 1 depuis Colombes jusqu'à Nanterre et Rueil-Malmaison, soit 15 stations supplémentaires sur un parcours de 7,5 km.

Pour faciliter les déplacements de ses 55 000 voyageurs quotidiens, la gare de Rueil-Malmaison a fait l'objet d'importants travaux de réaménagements. Il s'agit du projet « Mobipôle », qui a été inauguré le 5 novembre 2016.

Ce pôle multimodal met à disposition des voyageurs un espace Véligo, doté de 400 places, sur deux niveaux. C'est le plus grand d'Île-de-France. Il permet également le lien entre le RER, les lignes de bus, le parking à vélo, les taxis... et de nombreux autres moyens de déplacement.



Mobipôle - Toitures végétalisées



Maison de la Nature - véhicules électriques



Centre ville - station Vélib'

### DÉVELOPPEMENT DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Depuis quelques années, la Ville remplace ses véhicules municipaux de Crit'Air 3, 4 et 5 par des véhicules électriques (Crit'Air vert), des véhicules hybrides rechargeables (Crit'Air 1) ou des véhicules récents, mis en circulation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 (Crit'Air 1 et 2).

Pour faciliter et encourager l'usage de véhicules électriques sur le territoire, 19 stations de bornes de charge Métropolis sont accessibles, représentant 94 bornes, dont deux pour la charge rapide.

Les ambitions de la Ville en matière de réduction de son empreinte carbone et de consommation d'énergies fossiles forcent toujours plus loin les engagements sur l'usage de véhicules et mobilités « propres ».

### ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ET LUTTE CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE

Depuis plusieurs années, la Ville de Rueil est engagée pour la réduction de ses consommations liées à son réseau d'éclairage public.

Dans ce cadre, des efforts budgétaires substantiels sont consacrés tous les ans à la rénovation des matériels d'éclairage anciens au profit de dispositifs à LED beaucoup moins énergivores et parfaitement modulables en intensité lumineuse.

Prolongeant cette action, la Ville a décidé courant 2022 de couper l'éclairage d'un candélabre sur deux sur l'ensemble de la commune.

Cette mesure a bien entendu été accompagnée d'une communication soutenue, pour être mieux acceptée.

Cette nouvelle stratégie d'éclairage contribue à la réduction de la pollution lumineuse à la faveur de la biodiversité locale.





## LA LUTTE CONTRE LE BRUIT

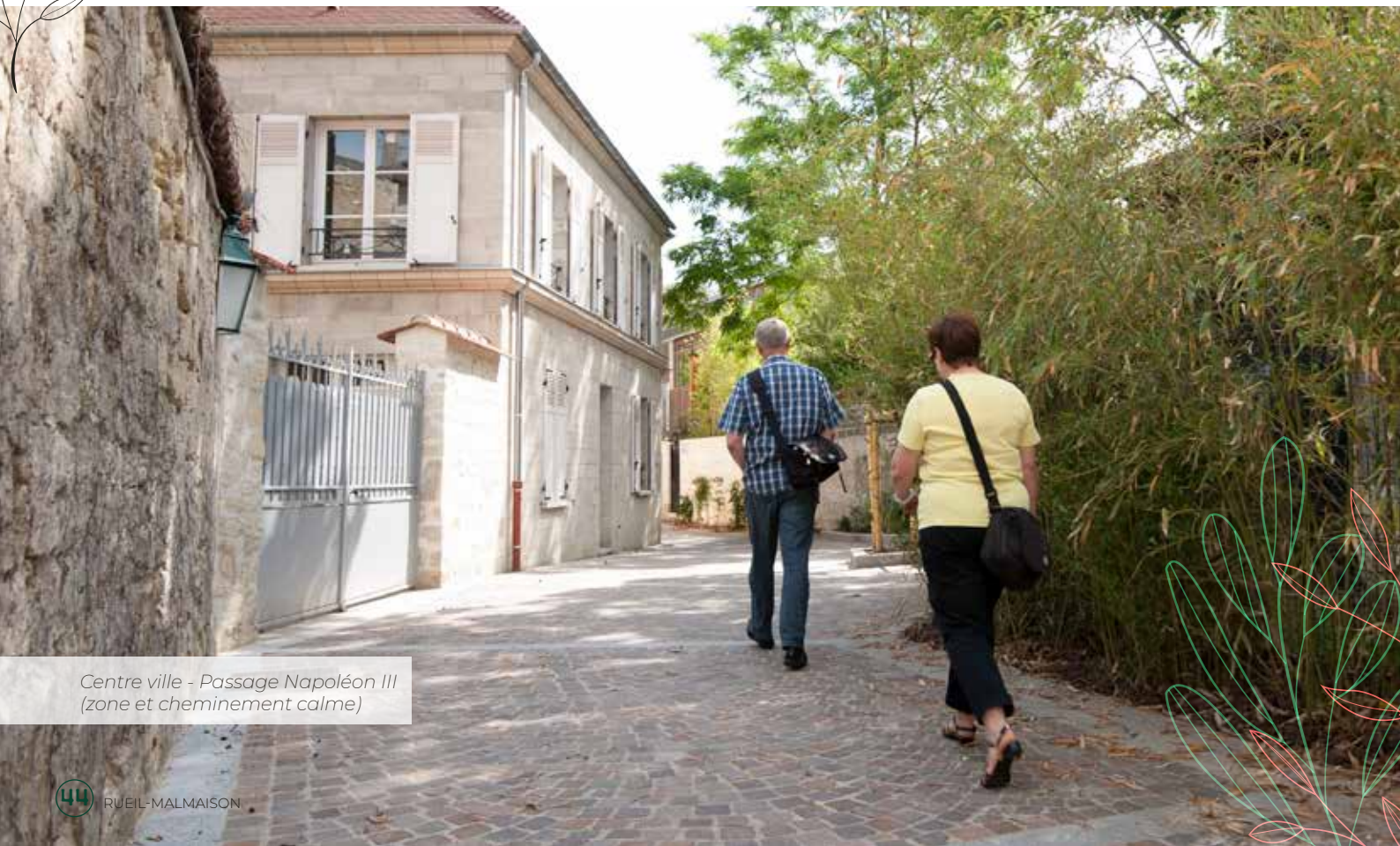
La Ville s'est engagée dans une politique globale de lutte contre les nuisances sonores. À cet effet, elle a établi des cartes stratégiques du bruit dès 2009, qui ont été actualisées en 2022.

Par ailleurs, la ville de Rueil-Malmaison a adopté le *plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)* en février 2014. Ce dernier a été mis à jour en juillet 2018. Désormais établi à l'échelle de la métropole du grand Paris (disponible sur le site internet de la ville), ce plan a pour objectifs d'une part, de réduire le bruit auquel sont exposés les habitants et, d'autre part de préserver des zones calmes.

Les actions de réduction du bruit passent notamment par des interventions sur le trafic routier (meilleure intégration de l'acoustique dans les aménagements de voirie, développement des transports en commun, des stations électriques de rechargement des véhicules, des stations vélib, des zones 30 et zones de rencontre) et par la prise en compte de l'acoustique dans l'urbanisme.

Des zones et des cheminements calmes ont été définis. Ils représentent des espaces ou itinéraires accessibles, sans circulation motorisée, où les niveaux sonores sont réduits et où l'environnement paysager est de qualité (Forêt de Saint-Cucufa, parc des Impressionnistes, parc de Bois Préau, vallon des Gallicourts, chemin de halage, jardins familiaux, etc.).

Enfin, des critères acoustiques exigeants ont été intégrés dans le règlement des marchés d'entretien des espaces verts et de la propreté urbaine, privilégiant le recours à des matériels électriques peu bruyants et à faible empreinte carbone (taille-haie, souffleurs à feuilles, débroussailleuses, etc.).



Centre ville - Passage Napoléon III  
(zone et cheminement calme)



## RÉFECTION DES RUES, AVENUES ET PLACES

La Ville s'efforce au quotidien de proposer à ses habitants des rues, avenues, places et chemins d'une grande propreté, dans un état le plus confortable et sécuritaire possible. Tout au long de l'année, de nombreux travaux permettent de rénover des rues ayant pu souffrir des affres du temps ou ne répondant plus aux critères d'accessibilité et de sécurité.

En réalisant ces différents travaux, les services concernés ont un réel impact sur le quotidien et le bien-être des Rueillois. Ils sont sûrs de se promener dans des axes sains, rénovés et totalement accessibles.

## LUTTE CONTRE LA POLLUTION VISUELLE

### L'EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS

Chaque année, la Ville procède à l'enfouissement des réseaux sur 3 km de voies publiques en moyenne. Cet engagement aide à embellir les rues et les propriétés, en effaçant les poteaux

et les lignes aériennes. Par ailleurs, certaines voies ont été dotées de candélabres spéciaux permettant de concilier la sécurité et la présence des arbres d'alignements taillés en voûtes.

La Ville a également signé une charte de téléphonie avec les opérateurs pour obtenir une meilleure prise en compte des impératifs environnementaux dans un objectif de qualité et de transparence, qui est applicable à tout projet d'installation d'antennes relais.

### LA MAÎTRISE DE LA PUBLICITÉ ET L'HARMONISATION DE LA COMMUNICATION MUNICIPALE

Une grande importance est accordée à la protection de l'environnement visuel. Ainsi, l'affichage municipal et la communication publicitaire sont soumis à un règlement local établi dès 1987.

La communication municipale suit une charte graphique qui permet d'harmoniser et d'établir la cohérence et de renforcer la visibilité des actions de communication.



Avenue de Colmar - Communication municipale



Parc Carrey Bellemarre -  
Hôtel à insectes



Vallon des Gallicourts - nettoyage des  
espaces naturels par la brigade verte

# Des actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité

## LA PROTECTION ET LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS

### LES CHEMINS. LISIÈRES. FRICHES. VERGERS ET BOIS

Dans l'espace naturel sensible que constitue la coulée verte, ont été distinguées et précisées, depuis 2003, des zones d'entretien différencié qui font l'objet de prestations particulières bien définies.

Ainsi les chemins, lisières, friches, vergers et bois sont traités spécifiquement. Les zones abritant des plantes rares ou hébergeant une faune intéressante, ou bien envahies de pionnières indésirables, font l'objet de prescriptions spéciales.

Le service des Espaces verts, qui s'attache à toujours mieux valoriser ces espaces naturels et à y favoriser toujours plus de biodiversité a récemment recomposé et mis à jour son plan de gestion pour cette vaste zone protégée.

**Prolongeant ses efforts en faveur de la protection et de l'enrichissement du patrimoine naturel local, la Ville a racheté courant 2021, sur l'emprise d'anciennes parcelles privées, 7 ha composés de zones de boisements et de prairies attenants à la plaine des Closeaux.** Ce nouvel espace, dénommé espace naturel des Closeaux, a été aménagé « à bas bruit », de telle manière que les impacts environnementaux soient réduits à leur maximum.





Plaine des Closeaux - Fauchage des prairies par du matériel hippotracé

Aussi, les ouvertures de cheminements liant ce nouvel équipement à la plaine des Closeaux et à la berge de Seine ont été constituées grâce au seul ré-emploi des broyages végétaux issus de la sécurisation du patrimoine arboré du site.

De même, les grumes des quelques arbres ayant dû faire l'objet d'un abattage ont été valorisées sur site et permettent désormais, sous forme de bancs, le repos des promeneurs et la contemplation du paysage.

### LA BIODIVERSITÉ : UNE RICHESSE DIAGNOSTIQUÉE. SUIVIE ET PRÉSERVÉE À RUEIL-MALMAISON

La commune de Rueil-Malmaison a été l'une des premières collectivités du territoire du grand Paris à réaliser un diagnostic complet de sa faune et de sa flore. Un état des lieux a été mené en 2017 par un bureau d'études spécialisé. Celui-ci a permis l'identification précise des espèces végétales et animales à protéger ainsi que les trames vertes et bleues nécessaires à leur préservation et à leur croissance.

De nombreux réservoirs à biodiversité ou corridors écologiques maillent le territoire et sont autant de leviers précieux en faveur du développement de cette biodiversité :

- le parc naturel urbain,
- la forêt de Saint Cucufa,
- le parc de Bois-Préau,
- les 13000 arbres d'alignements et mails plantés,
- les nombreux parcs et squares ;
- les jardins des Rueillois.

Grâce à ce « trésor vert », 371 espèces végétales dont 7 espèces à enjeu fort ou très fort sont présentes sur la commune, sans compter les arbres. Il s'agit notamment du Nénuphar blanc, de l'Orobranche du lierre, du Mélilot élevé, du Myosotis cespiteux, du Sagittaire à feuille en cœur, du Pariétale officinale et du Monotrope sucepin.

De plus, 198 espèces animales ont été recensées dans notre ville dont 14 à enjeu fort ou très fort : le Némusien, la Grisette, le Phanéroptère méridional, le Sympétrum de Fonscolombe, l'Agrion de Van Der Linden, le Decticelle bariolée, l'Argus frêle, le Conocéphale gracieux, l'Aeschna grande, l'Oedipode émeraudine.

Afin de favoriser la présence de ces espèces végétales ou animales indigènes sur la commune, des projets spécifiques tels que la création ou le confortement de corridors écologiques sont régulièrement étudiés. Ceux-ci répondent aux besoins de se nourrir, de se reproduire ou de se déplacer de chaque espèce.

Consciente de ces enjeux, la Ville continue ses aménagements en faveur de la biodiversité et poursuit la communication auprès des habitants. Ainsi, les actions retenues afin de consolider l'installation et le développement de la faune et de la flore sont :

- renforcer la naturalité des espaces verts en adaptant leurs modes de gestion,
- limiter les espèces exotiques envahissantes,



- consolider la trame des milieux humides par la création d'un réseau de mares dans les zones qui en sont dépourvues,
- favoriser les strates herbacées et arbustives dans les écotones,
- créer des passages pour la faune,
- augmenter la perméabilité des murets, clôtures et terre-pleins centraux pour la faune,
- privilégier la mise en œuvre du génie végétal sur les berges de la Seine et des étangs,
- continuer à développer des outils de communication et de sensibilisation du grand public à la préservation de la biodiversité en ville.

Dans la même continuité d'action, des indicateurs de biodiversité ont été définis et permettent déjà de suivre l'état des populations faunistiques et floristiques. De plus, des inventaires sont menés au minimum tous les 5 ans afin d'actualiser les données de ces patrimoines naturels.

### DES PROTECTEURS POUR NOS ESPACES VERTS ET NATURELS

Dans la continuité des actions et outils développés pour la préservation de ses espaces verts et naturels ainsi que de leur biodiversité, la Ville de Rueil-Malmaison a souhaité se doter de moyens sur mesure pour la sauvegarde de son environnement.

Ainsi, depuis 2021, un garde-champêtre a rejoint le collectif des agents de la Ville intervenant sur des missions de police. Avec des fonctions étendues en matière de police rurale, le garde-champêtre intervient au quotidien sur des problématiques de pollution, de dépôts sauvages, de lutte contre le petit braconnage, de protection de la faune et de la flore, etc.



La brigade équestre de la police municipale et Joffrey Servoir, garde-champêtre



Loin d'être désuet, le retour du garde-champêtre trouve toute sa place dans les stratégies développées par la Ville pour la protection de la nature et la sensibilisation aux enjeux environnementaux.

En outre, la police municipale de Rueil intègre 4 effectifs de police montée. Ces cavaliers complètent l'action du garde-champêtre en exerçant des patrouilles régulières en forêt de la Malmaison ainsi que sur les nombreux chemins ruraux, les berges de Seine et les grands espaces naturels qui composent le territoire.

### RUEIL-MALMAISON : LAURÉATE DU PROGRAMME NATURE 2050

Conçu par CDC Biodiversité, ce programme est l'un des premiers à appliquer les recommandations de la COP 21 (Accord de Paris sur le climat).

Il met en œuvre des actions basées sur la nature qui ont pour objectif l'adaptation des territoires au changement climatique et à la restauration de leur biodiversité.

Concourant à l'accès au programme en 2019, la Ville de Rueil a eu l'honneur de faire partie des 9 lauréats de l'appel à projets « Nature 2050 – Métropole du Grand Paris » pour son projet sur le renforcement des trames vertes et bleues.

Ainsi, dès la fin 2019, la construction de crapauducs était lancée en forêt de Saint-Cucufa pour permettre la migration des crapauds communs, espèce protégée. Courant 2022, avec l'accord de l'Office National de la Forêt et Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France (DRIEAT), un cabinet d'écologues a aidé le service Environnement au comptage de nuit et au recensement des espèces présentes pendant la migration.

**Poursuivant ses engagements sur le programme, la Ville a créé en 2020 et 2021 deux mares pédagogiques sur le vallon des Gallicourts. L'une d'entre-elles, à la proximité immédiate de l'Éco-Accueil de Loisirs des Gallicourts, sert déjà de terrain d'apprentissages pour les enfants.**

Lors du Congrès mondial de la nature des 7 et 8 septembre 2021 à Marseille, la Métropole du Grand Paris et ses partenaires, dont la ville de Rueil-Malmaison, ont pu présenter leurs projets de mise en œuvre de solutions fondées sur la nature.



## LA PRÉSERVATION DES PAPILLONS

En 2012, afin de préserver l'environnement, la municipalité avait lancé « l'observatoire des papillons de jardins » avec l'association Noé Conservation et le soutien du muséum d'histoire naturelle. Cette démarche de science participative a permis aux Rueillois de découvrir :

- des posters pédagogiques présentés lors de manifestations locales, comme le salon du développement durable, sur les bons gestes dans le jardin ;
- le protocole d'identification des papillons.

**Des sachets de graines de prairie fleurie, favorables aux papillons, ont également été distribués lors de ces manifestations.** En plus de sensibiliser la population, cette action a permis de rassembler des données sur le territoire pour l'inventaire de papillons.

## LA CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITÉ

Toujours plus innovante et engagée pour la préservation de la nature, la ville de Rueil-Malmaison a créé courant 2021 un observatoire de la biodiversité.

Ce programme de sciences participatives, conduit en partenariat avec des observateurs citoyens identifiés, permet d'affiner et de conforter les éléments du recensement d'animaux ou de plantes, protégés ou non, qui n'ont pas encore été répertoriés sur le territoire. Chaque observateur est

ainsi appelé à partager les photos qu'il aura pu prendre de cette biodiversité rueilloise.

Ces données consolidées rejoignent celles des observatoires nationaux et permettent la mise en œuvre des programmes d'actions adaptés à la protection de ces espèces.

Afin de partager les travaux constitués, chaque mois les administrés ont la possibilité de découvrir une espèce identifiée au travers ce programme.



*Renard roux et bouvreil pivoine*



## LA DÉFENSE DES ABEILLES

La Ville s'est engagée depuis de nombreuses années pour la défense des abeilles et le soutien aux apiculteurs en développant, par convention, **un réseau d'une soixantaine de ruches géré par des apiculteurs rueillois sur des terrains communaux. Ceux-ci ont d'ailleurs remporté le prix du meilleur miel de la Métropole du Grand Paris en 2017** et participent régulièrement à des concours comme le concours national « Ville de Miel » par l'association des Eco-Maires.

Leur présence lors de manifestations municipales de plein air comme la semaine du développement durable et de la biodiversité, permet, en outre, de diffuser des connaissances sur le rôle des insectes dans la pollinisation et des informations sur les problématiques de leur métier. Ces moments de rencontre leurs permettent de vendre leurs récoltes tout en valorisant l'apiculture urbaine.



## Zéro Phyto

Dès 2013, le service des Espaces verts a travaillé en transversalité, avec l'ensemble des services concernés, à l'élaboration d'un plan visant à aller vers le « Zéro Phyto ».

Celui-ci a alors cessé progressivement toute intervention en traitements phytosanitaires dans les parcs et squares, dans les emprises et à proximité des bâtiments communaux ainsi que sur toutes ses voiries.

**Courant 2020, la Ville a devancé l'appel de l'arrêt d'usage des produits phytosanitaires dans les cimetières et sur les terrains de sports en procédant à la végétalisation de l'ensemble des allées de ses deux cimetières (cimetière Ancien et cimetière des Bulvis) et en révisant les modes d'interventions jusqu'alors encore retenus sur ses terrains de sports.**

Le développement de méthodes d'entretien alternatives et innovantes a permis de maintenir la qualité des sites tout en favorisant la biodiversité et la santé humaine comme animale.

Un travail de communication très important a été opéré pour la mise en œuvre de ces changements de pratiques, particulièrement



autour de l'acceptation par les administrés et usagers de la présence de l'herbe, jusqu'ici trop souvent mal identifiée comme « mauvaise », sur les trottoirs et allées.



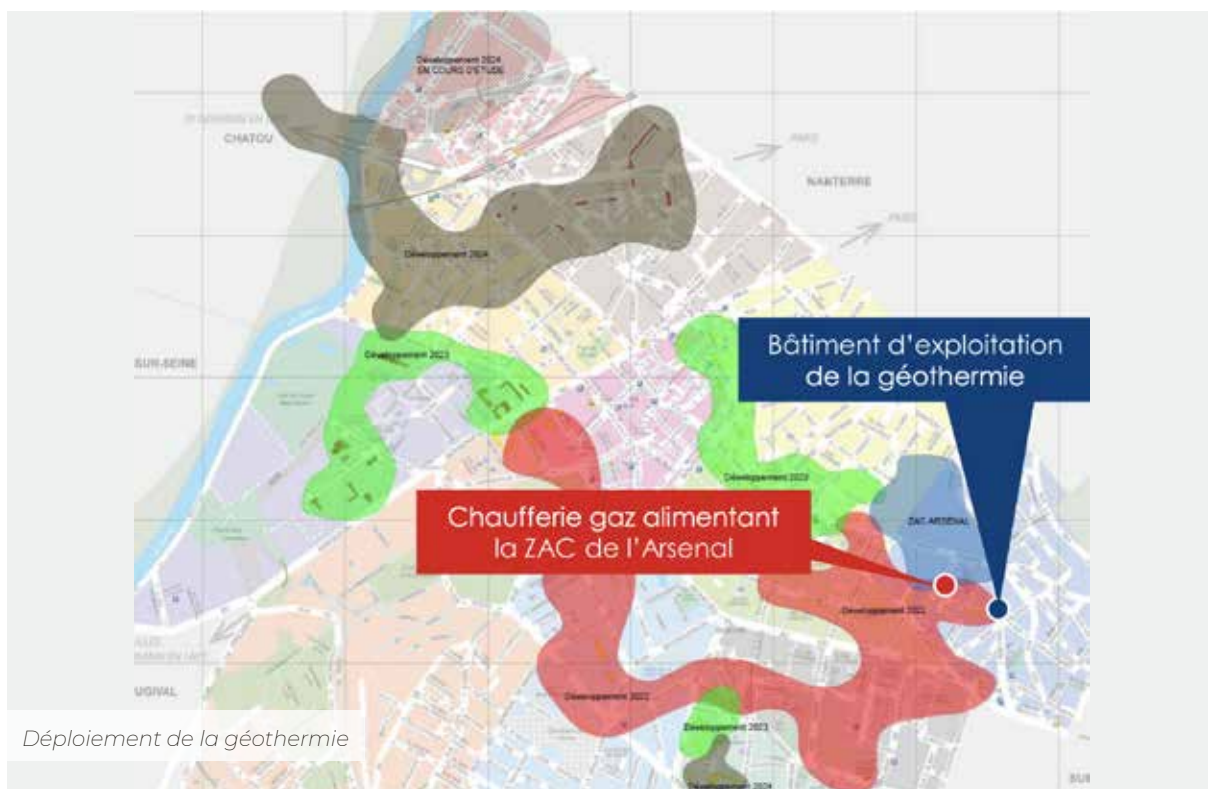
## LUTTE CONTRE L'EFFET DE SERRE

Le service Espaces verts de la ville s'est engagé à limiter les émissions de CO<sup>2</sup> en utilisant notamment 6 véhicules propres (entièrement électriques) pour ses déplacements quotidiens.

Plus globalement la Ville prend des mesures concrètes telles que :

- le renouvellement global de sa flotte de véhicules légers anciens par des véhicules électriques propres classés « Crit'air vert »,
- le remplacement de la flotte de véhicules et engins municipaux plus lourds par des véhicules et engins récents propres ou moins polluants classés « Crit'air 1 » au maximum,
- la constitution d'un plan de réduction de la consommation énergétique des bâtiments publics,

- la constitution d'un marché public global de performance (M.P.G.P.) ambitieux visant à mettre au cœur de tout projet neuf de construction la performance énergétique des bâtiments, mais aussi à rendre plus économes des bâtiments plus anciens par des modernisations et programmes de maintenance exigeants,
- l'instauration d'une zone à faibles émissions,
- le remplacement systématique des appareils d'entretien à moteur thermique au profit d'appareils électriques dans l'entretien des espaces verts,
- la végétalisation des toitures des bâtiments neufs (selon les orientations du PLU).



Déploiement de la géothermie

## RUEIL PARIE SUR LA GÉOTHERMIE

En juillet 2020, le conseil municipal de la ville de Rueil-Malmaison a validé le choix de la géothermie, 3<sup>e</sup> source d'énergie renouvelable en France, pour alimenter son futur réseau de chaleur. Le développement de la géothermie sur le territoire rueillois se traduit par la création de la deuxième S.A.S ENR (société par actions simplifiée énergie renouvelable) en Île-de-France, GéoRueil, fruit du partenariat local entre ENGIE Solutions actionnaire à hauteur de 88,5 %, et la Ville de Rueil-Malmaison actionnaire à hauteur de 11,5 %.

**Pendant 28 ans, la société locale GéoRueil fournira de la chaleur au futur réseau de la ville avec une production énergétique issue à plus de 88 % d'énergie renouvelable.** Dès la genèse du projet, la Ville a souhaité avancer au pas cadencé sur le développement de son réseau de chaleur. Ainsi, le calendrier établi engage la construction des 24,5 km du futur réseau, dans sa globalité, entre 2022 et 2024.

Les premières phases de travaux ont démarré fin 2021. Courant décembre 2022, sur les 11 km de réseau déjà posés (phase 1), 5 000 premiers abonnés bénéficiaient déjà de cette source de chaleur propre.

La géothermie de Rueil-Malmaison capte la ressource géothermale à 1500 mètres de profondeur et à une température de 62°. Cette ressource locale et renouvelable permettra, une fois le réseau achevé, d'éviter chaque année l'émission de 21 000 tonnes de CO<sup>2</sup> dans l'atmosphère soit l'équivalent de 11 600 véhicules en circulation.

Ce projet permet de répondre aux enjeux modernes d'une transition énergétique vers des modes de production d'énergie à faible impact carbone (projet notamment financé par l'ADEME via le fonds chaleur et la région Île-de-France).

## LUTTE POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'AIR

Depuis son ouverture, le duplex A86 connaît de nombreux rapports, mené par l'observatoire de la qualité de l'air, géré par *Airparif*, afin de mesurer son impact sur l'air.

**De plus, en 2021, la Ville a fait l'acquisition d'une station de suivi de la qualité de l'air extérieur, permettant d'être informé en temps réel des niveaux de pollution sur le territoire municipal.**



*Jardin de garrigue - sélection de plantes moins consommatrices en eau*



## LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

La préservation de la ressource en eau est une priorité de la Ville qui se reflète dans beaucoup d'actions. L'usage du Pavillon des Sources permet la valorisation des eaux souterraines de la ville pour l'arrosage des espaces verts de Rueil-Malmaison depuis le printemps 2006. Cette initiative permet d'économiser jusqu'à 15000 m<sup>3</sup> d'eau potable par an. Il en va de même pour le nettoyage des rues pour lesquelles les engins de lavage viennent quotidiennement se ravitailler en eau sur ce bâtiment historique ancien (le Pavillon des Sources recueille les sources des Clos Beauregards et de la Fontaine musquée, captées depuis des siècles pour alimenter le bourg de Rueil, et les pièces d'eau du parc de l'ancien Château du Val de Ruel).

Les eaux de pluie sont également récoltées sur les bâtiments des écoles pour l'arrosage des jardins pédagogiques qui équipent chacune d'entre elles.

**Le service des Espaces verts, sur les nouveaux projets, porte une attention particulière au choix de végétaux mieux résistants aux parasites et maladies ainsi qu'à la sécheresse, mais aussi moins gourmands en eau. Si certains aménagements neufs ou réaménagés nécessitent encore de l'arrosage automatique, les dispositifs mis en place favorisent une gestion raisonnée et économe.**

Dans le cadre de son *Agenda 21 (saison 2)*, la Ville se fixait l'objectif de réduire de 10 % ses consommations d'eau dans les bâtiments municipaux.

La Ville de Rueil-Malmaison s'est également engagée sur le contrat de bassin « Plaine et coteaux de la Seine centrale urbaine » en adhérant au dispositif courant 2014.



# Un espace public inclusif et attractif

## UN ESPACE PUBLIC SOLIDAIRE...

Le *Centre communal d'action sociale (CCAS)* et le service Espaces verts de la Ville collaborent activement avec l'association « Odyssée vers l'Emploi » pour produire des légumes bio destinés à alimenter l'épicerie sociale de la ville. Depuis 2020, c'est sur le nouveau jardin d'insertion par le maraichage dit des « Pincés Vins » (3200 m<sup>2</sup> d'une parcelle cultivable mise à disposition par la commune) que plus de 20 « stagiaires » par an, le plus souvent en quête de resocialisation et d'un retour vers l'emploi en « milieu ordinaire », sont accueillis sur des apprentissages liés au monde de l'environnement, des espaces verts et des méthodes culturelles.

La médiathèque et les bibliothèques de quartier ne sont pas en reste. Ces établissements continuent de soutenir l'effort environnemental dans le cadre de leur convention avec l'association « Recyc'livre ». Cette dernière collecte auprès des particuliers, des associations et des collectivités, des livres d'occasion afin de leur donner une seconde vie. Les livres en bon état sont vendus sur internet à petit prix puis 10 % de chaque vente sont reversés à l'association « Lire et faire lire 92 ». Les livres non vendus sont recyclés en pâte à papier.

Enfin l'accès aux nouvelles technologies est devenu un facteur prépondérant de lien social et d'intégration que la Ville souhaite mettre en avant. La médiathèque a ainsi ouvert des offres de presse en ligne, de vidéos à la demande (VOD) et de logiciels de formation à ses abonnés. Les ateliers multimédias sont quant à eux ouverts à tous pour sensibiliser les Rueillois aux nouvelles technologies.

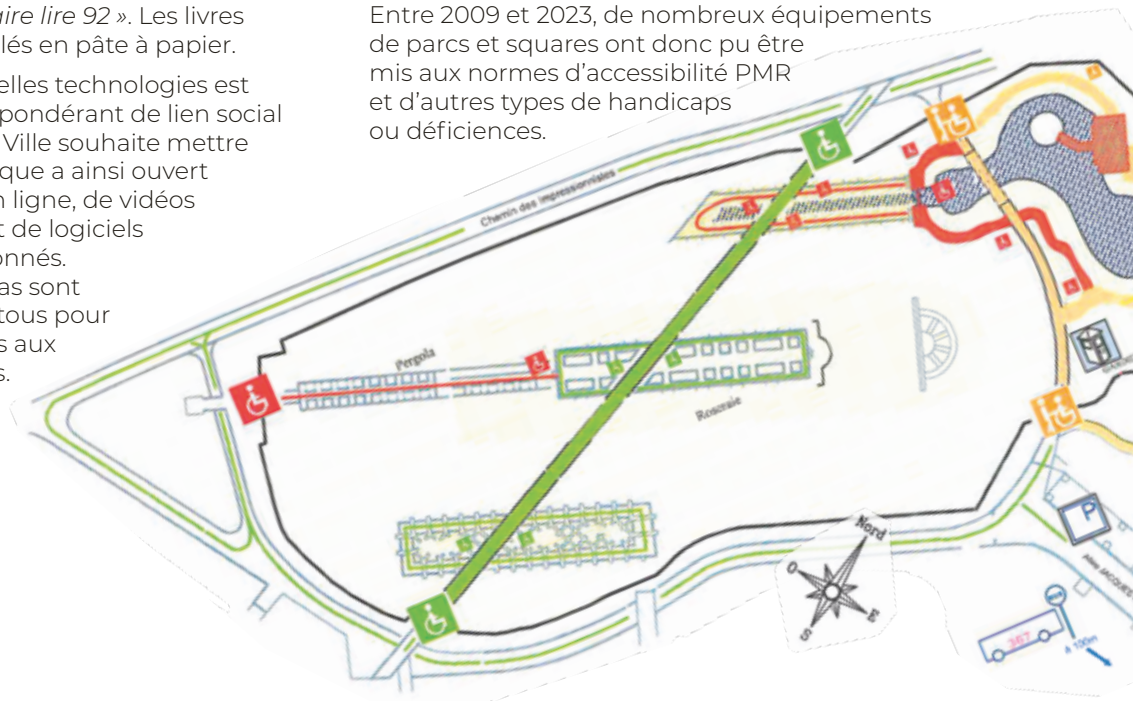
## ... ET POUR TOUS (ACCESSIBILITÉ)

La Ville a lancé, sur l'ensemble de ses parcs et squares de la ville, une première étude de diagnostic, réalisée en interne en 2007. Un travail ayant pour objectif de récolter des informations précises et exigeantes sur leurs conditions d'accessibilité, notamment pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

**Dans le cadre de la mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP), la Ville a fait le choix de déclarer un seul dossier. Celui-ci comprenait l'ensemble des installations ouvertes au public (IOP) et des établissements recevant du public (ERP).** Le but de ce document : engager sur les 3 phases de l'Ad'AP, les travaux nécessaires pour mettre aux normes l'ensemble des installations qui appellait encore des travaux de mise en conformité. La Ville consacre ainsi chaque année une partie de son budget pour les réaliser.

En ce qui concerne toutes les nouvelles installations, l'accessibilité est considérée sous tous ses angles dès les phases conception, réalisation pour une inclusion la plus large possible.

Entre 2009 et 2023, de nombreux équipements de parcs et squares ont donc pu être mis aux normes d'accessibilité PMR et d'autres types de handicaps ou déficiences.





Centre ville - Fontaine place des Arts

## SENSIBILISER, INFORMER ET MOBILISER LES CITOYENS

### LES ÉVÉNEMENTS ET LA MOBILISATION DES RIVERAINS

La ville de Rueil-Malmaison organisait jusqu'en 2019 une grande manifestation annuelle éco-citoyenne dénommée « les rendez-vous du développement durable ». Il s'agissait de proposer aux visiteurs des solutions concrètes pour les accompagner dans leurs projets et de les aider à adopter des changements de comportements en lien avec les thématiques du développement durable. La participation d'entreprises locales et des services municipaux était pleinement contributive de la réussite de cet événement.

**Courant 2022, après la malheureuse période COVID traversée, la Ville a souhaité redonner de l'élan et du souffle au dialogue citoyen autour de cette thématique du développement durable mais cette fois en associant à l'événement les thématiques non moins essentielles de la biodiversité et de la nature en ville.**

**C'est ainsi que s'est tenue, du 14 au 22 mai 2022, la 1<sup>ère</sup> « Semaine de la biodiversité et de développement durable » à Rueil-Malmaison. L'événement, à la programmation riche, fut ponctué de nombreuses animations de sciences participatives, balades naturalistes, séances de ciné-débats et conférences, etc.**

### PARC DES IMPRESSIONNISTES - PLAN D'ACCESSIBILITÉ



### LA MINUTE JARDINAGE

Sur l'année, au rythme des saisons ou pour accompagner un projet particulier, sont réalisées des vidéos ludiques et pédagogiques sur les méthodes de jardinage. Ces vidéos ont pour objectif de conseiller les Rueillois et de les guider vers des pratiques plus vertueuses et écologiques de jardinage. Ainsi, sous forme de tutoriels, différentes techniques et pratiques sont partagées avec les usagers. D'autres sujets peuvent être traités, selon les saisons et en fonction de l'actualité, comme le compostage ou le recyclage des sapins de Noël par exemple. Ce format permet également de présenter les parcs et jardins de la commune.

Le script écrit et présenté par un agent du service des Espaces verts est filmé et diffusé par la direction de la Communication.

La Ville s'efforce de mener ces actions en large concertation avec les acteurs locaux, tels que les conseils de villages et les associations. Ces sujets sont notamment débattus lors de comités de travail ou de concertations publiques.

Les Conseils de Villages organisent à leur échelon le débat démocratique. Rueil compte 12 villages qui disposent chacun d'un conseil de bénévoles du quartier.

Les hôtesses de village font remonter les souhaits ou observations des habitants des quartiers vers les services et les élus. Ces structures ont aussi un rôle essentiel pour le relais des initiatives municipales. À ce titre, elles sont associées aux actions menées au titre du développement durable. Elles ont par exemple largement relayé les campagnes d'incitation au compostage domestique ou à la sobriété énergétique grâce à la participation des bénévoles des conseils de villages.



### LE CONCOURS DES BALCONS ET JARDINS FLEURIS

Afin d'inciter les riverains à fleurir leurs espaces privés, la Ville a lancé, en 2003, le concours des balcons et jardins fleuris. Celui-ci encourage les Rueillois à faire l'effort de cultiver et d'agrémenter harmonieusement, dans le respect des pratiques écologiques de jardinage, leurs balcons, leurs terrasses ou leur parcelle de jardin.

En 2022, souhaitant prolonger ses engagements à mettre les espaces verts et la nature au cœur de son projet d' « Écoquartier de l'Arsenal », la Ville a spécifiquement organisé un grand concours des balcons et terrasses fleuris sur les secteurs livrés afin d'inclure le plus possible ces nouveaux habitants dans l'ambition éco-responsable de ce projet.

### LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET LES PROJETS CITOYENS

Ces dernières années, la Municipalité a souhaité réaffirmer sa volonté de vouloir associer les habitants à la décision afin d'enrichir l'action publique et de favoriser l'émergence de projets nouveaux.

C'est dans ce cadre que la plateforme [Jaimerueiljeparticipe.fr](https://www.jaimerueiljeparticipe.fr) a été créée, avec pour objectif d'offrir un nouvel espace de dialogue citoyen participant à développer la démocratie locale et à construire une ville pour tous. L'ambition étant de placer les Rueillois au cœur de la vie de la cité.

Ainsi, de nombreux projets citoyens portés par des votes importants ont pu voir le jour, tels que les jardins partagés Michel Ricard, les jardins partagés Lenoble, des projets de déploiements de composteurs collectifs, etc.

### UNE APPLICATION DÉDIÉE POUR DES RÉPONSES AU QUOTIDIEN

Courant juin 2021, la Ville a lancé son application « Vivre à Rueil » pour répondre à toutes les questions, préoccupations et besoins de signalements des administrés au quotidien.

Démarches administratives, alertes, stationnement, collectes des déchets, évènements... désormais administrés et usagers du territoire ont accès à tous leurs services de proximité, à tout moment, via l'environnement simple de leur smartphone.

L'application permet les signalements de voirie, dépôts sauvages, animaux abandonnés, défauts de signalétique et bénéficie déjà d'une importante communauté de Rueillois qui



Maison de la Nature, atelier zéro déchets (1), Opération Word cleanup day, nettoyage par des citoyens bénévoles (2) Fête de l'Ecoquartier de l'Arsenal (3) Parc de Bois Préau, étape de la transhumance (4), École Robespierre, les vendanges (5) Ferme du Mont Valérien, fête de la petite enfance (6) Distribution des bulbes aux habitants après arrachage des massifs saisonniers d'hiver (7) Forêt domaniale de la Malmaison, animation autour de la plantation d'arbres (8)



participe à améliorer le cadre de vie de la ville en remontant différents problèmes du quotidien (plus de 35 000 utilisateurs réguliers référencés).

« Vivre à Reuil » c'est aussi l'actualité en continu pour que les utilisateurs puissent profiter pleinement de leur ville.

### LA FÊTE DES VENDANGES

À la mi-octobre, la Confrérie des clos de Reuil-Buzenval organise et anime la fête des vendanges avec fanfare et défilé.

Chaque année sont intronisées des personnalités « faisant preuve d'un sens aigu du bon et du beau ». Cet événement célébrant à la fois culture ancestrale et pratiques viti-vinicoles est bien sûr l'occasion de valoriser et de vendre, dans la bonne humeur, le vin blanc, issue du cépage Sauvignon, produit par le terroir de la ville.

### REDISTRIBUTION DE BULBES SUR LES MARCHÉS

Rueil-Malmaison, ville verte, adhère depuis 2019 à la charte « Métropole Nature 2050 ». Ce label conduit la commune à développer des actions en faveur de l'Environnement et de la Biodiversité. Dans ce cadre, le service des Espaces Verts offre la possibilité aux Rueillois de fleurir leurs jardins ou leurs balcons en mettant gratuitement à disposition des sacs de bulbes après leur arrachage dans les massifs au mois de mai.

Parmi les bulbes proposés : des tulipes, des narcisses ou encore des jacinthes, etc.

### LA CAMPAGNE JARDINER AU NATUREL

La Ville, avec le conseil de village Buzenval, mène la campagne Jardiner Au Naturel (JAN).



Cette initiative accompagne notamment le déploiement des composteurs et promeut un jardinage sans pesticide. De nombreux axes sont ainsi travaillés au sein de ce collectif visant à :

- améliorer le cadre de vie et embellir les pieds d'arbres,
- réduire l'usage des produits phytosanitaires, très polluants pour l'eau,
- réduire la problématique des déjections canines sur les espaces publics,
- rencontrer ses voisins, sensibiliser les plus jeunes,
- découvrir des techniques de jardinage écologiques.

### LE PROJET J'ADOPTE UN ARBRE

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de désherbage Zéro Phyto, la Ville a souhaité mobiliser aussi les initiatives citoyennes.

C'est avec cette volonté, à l'initiative des services des Espaces verts, de l'Environnement et du Développement durable, qu'est né le projet J'adopte un arbre fin 2016.

Ce nouveau dispositif, qui succédait à l'opération fleurs de trottoirs, lie les « adoptants » au travers une charte d'engagement exigeante.

Par ce biais, les riverains qui le souhaitent peuvent fleurir à leur gré les pieds d'arbres de leur rue sous réserve de les entretenir en respectant des pratiques de jardinage écologique.

### « 1000 ARBRES POUR RUEIL-MALMAISON ! »

À l'automne 2019, dans le cadre de sa campagne de communication « Rueil Ville Verte », la Ville a lancé son opération « 1000 arbres pour Rueil-Malmaison ! ».

Éco-citoyen et éco-responsable, ce projet « 1000 arbres » est allé chercher l'engagement des Rueillois au travers la signature d'une charte incitative visant à favoriser l'usage par les

administrés, dans leur quotidien, de pratiques mieux respectueuses de l'environnement et du développement durable. Chaque signataire était notamment engagé à :

- arrêter l'utilisation des produits phytosanitaires issus de la chimie de synthèse dans l'entretien de son jardin,
- trier ses déchets et composter les déchets verts,
- économiser les ressources (en limitant les impressions papier, en évitant le gaspillage alimentaire, en réparant / en donnant ou en vendant plutôt que de jeter, en économisant l'énergie (éteindre les lumières, diminuer le chauffage)...),
- acheter des produits certifiés / labélisés,
- limiter les emballages et les produits à usage unique,
- utiliser des moyens de transport doux (marche à pied, vélo, transports en commun).
- favoriser le covoiturage lors de trajets en voiture

Symboliquement devenus « Ambassadeurs de l'Environnement », les administrés signataires de la charte se voyaient remettre un arbre fruitier ou d'ornement (cultures labellisées « Végétal local ») à planter dans leurs jardins pour témoigner de leur nouvel engagement pour la nature.

Les bailleurs sociaux et résidences privées étaient également éligibles au projet.

Cette opération « 1000 arbres pour Rueil-Malmaison ! » a rencontré un succès considérable, avec plus de 1200 arbres plantés au printemps 2020.

### LA CONVENTION AVEC NOÉ CONSERVATION ET LE MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

La Ville a signé en 2012 une convention avec Noé conservation et le Muséum d'Histoire naturelle afin d'être retenue comme collectivité relais de l'Observatoire des papillons de jardins.

Cette initiative offre la possibilité de renforcer encore la sensibilisation des Rueillois à la préservation de l'environnement et de la biodiversité au travers un projet citoyen.

Chaque habitant est ainsi invité, à l'aide de documents fournis par la Ville et Noé conservation, à référencer les papillons du lieu de son choix, qu'il soit privé ou public.

L'engagement sur cette approche permet de mettre en place un protocole de suivi environnemental du territoire.



## LES ACTIONS PÉDAGOGIQUES

La ferme municipale du Mont-Valérien accueille et sensibilise du public toute l'année. Chaque jour, elle propose des activités de saison afin de familiariser ses visiteurs (écoles et grand public lors des week-ends portes ouvertes) avec l'agriculture et les animaux d'élevage (fabrication de pain ou de fromage, naissance des poussins, le jardin potager, etc).

Chaque année, en novembre, les enfants du village de Buzenval participent à l'opération Un enfant, une fleur lors de laquelle ils plantent des bulbes dans les espaces verts de leur quartier.

## LE DÉFI FAMILLE ZÉRO DÉCHET

Rueil-Malmaison a lancé son 1<sup>er</sup> défi zéro déchet en 2020. Projet mis en place pour faire des Rueillois des acteurs durables du changement et qu'ils diminuent leur empreinte écologique !

Pendant cinq mois, 30 familles rueilloises ont été accompagnées pour apprendre de façon ludique et conviviale comment modifier leurs habitudes de consommation afin de réduire leur production de déchets au quotidien. Des temps forts de formation et mobilisation étaient organisés tout au long du défi. La fourniture de kits zéro déchet à chaque famille engagée, des ateliers pratiques mensuels et des échanges personnalisés ont permis de guider les participants sur la voie vertueuse du zéro déchet.

## 10 000 COINS NATURE DANS LES ÉCOLES - LA VILLE. LAURÉATE DE L'AMI

Identifiée comme territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) au regard des projets de développement durable qu'elle mène depuis plusieurs années, Rueil a répondu dès mars 2017 à un appel à manifestation d'intérêt (AMI), « 10 000 coins nature dans les écoles ».

L'objectif de cet AMI, relayé par les services du Développement durable et des Espaces verts, était d'initier des coins nature dans les écoles en partant du principe que l'éducation à l'environnement et au développement durable est un levier majeur pour faire évoluer les comportements et relever les défis de la lutte contre le changement climatique et de la transition énergétique.

Les coins nature permettent en effet aux élèves de s'approprier la nature et de favoriser leur prise de conscience écologique, de maintenir et développer la biodiversité en ville. Ils constituent un support pédagogique interdisciplinaire sur la biodiversité et le vivant pour l'acquisition de compétences et de savoirs variés.

Dès lors, la direction de l'Éducation a proposé de soutenir les projets d'école de trois établissements, naissants ou dynamiques, autour du jardinage pédagogique :

- les écoles élémentaires Bons Raisins et Alphonse Daudet souhaitaient la création et l'aménagement d'un jardin et d'un potager ainsi que l'équipement nécessaire,
- l'école élémentaire Pasteur souhaitait être accompagnée dans le développement de son jardin existant, notamment par la formation des enseignants et la mise à disposition d'équipements complémentaires pour entretenir et jardiner avec les enfants.



Parc de l'Amitié, 4<sup>e</sup> Jubilé Impérial, évocation de la campagne d'Égypte par le Service espaces verts (8) Journée porte ouverte au potager d'insertion (9), Atelier pédagogique à l'école élémentaire des Triansons, animé par le Service des espaces verts (10).



Lauréate sur les trois projets, la Ville a signé une convention avec le Ministère lui permettant le versement de subventions en soutien à leur réalisation.

Les équipes de la direction de l'Éducation, des services Développement durable et Espaces verts et des écoles ont ensuite collaboré pour mettre en œuvre les projets.

En complément de ces actions, les classes ayant participé aux projets ont assisté à un spectacle « Du Rififi dans le potager ».

### L'ÉCO-ACCUEIL DE LOISIRS DES GALLICOURTS

L'éco-accueil de loisirs des Gallicourts, situé en plein cœur du parc naturel urbain (PNU), constitue un véritable lieu de vie, mais aussi et surtout, un espace d'éducation qui bénéficie d'un cadre naturel exceptionnel.

Courant 2016, Rueil-Malmaison a souhaité s'engager sur une démarche globale de qualité environnementale spécifique à ses accueils de loisirs. Il s'agissait alors d'une première en France pour ce type de structure et la Ville a été récompensée dès 2018 par la remise d'un écolabel reconnaissant l'engagement et les efforts des équipes de l'accueil de loisirs des Gallicourts.

Le projet d'éco-labellisation prend en compte tous les aspects et toutes les thématiques du développement durable, notamment :

- **sur l'énergie**, enfants et animateurs sont attentifs aux éco-gestes mis en place mais des petits travaux ont récemment été demandés pour améliorer le confort thermique (comme des stores), ou encore réduire les consommations d'énergie (améliorer les temps de chauffe).
- **concernant les déchets**, de nombreux ateliers de recyclage et de réutilisation ont été mis en place. La restauration est également concernée puisque les enfants trient leurs déchets alimentaires. Ces derniers partent dans une ferme de bio méthanisation qui réinjectera le gaz dans le réseau ou l'emploiera pour alimenter des véhicules.
- **en matière de biodiversité**, le site est classé refuge LPO depuis 2019. Il accueille bien sûr de nombreux nichoirs pour oiseaux construits avec les enfants, mais aussi nombre d'abris pour les Chiroptères. Un rucher est également installé sur les lieux et permet l'initiation des enfants aux pratiques apicoles en même temps que leur sensibilisation au monde des pollinisateurs. Le service

des Espaces verts a récemment planté un verger de conservation sur les lieux afin de favoriser toute cette biodiversité. Les équipes de l'Éco-accueil des Gallicourts participent à la veille écologique sur le territoire par les observations et inventaires qu'elles mènent avec les enfants sur les populations d'oiseaux et les papillons.

Le projet d'éco-labellisation repose sur une démarche de management environnemental global visant à améliorer la qualité de vie des enfants et aider les équipes à changer leurs pratiques, afin de limiter leur impact environnemental. Il s'agit d'une approche participative puisque l'ensemble des acteurs (directeurs, animateurs, personnel municipal des autres services, enfants et parents) est mobilisé au quotidien.

### LA DÉMARCHE ÉCOLO-CRÈCHE®

Fin 2011, Rueil-Malmaison a inscrit deux premiers établissements volontaires dans la démarche Écolo Crèche®. Cette démarche vise à améliorer la qualité de vie des structures d'accueil du jeune enfant et réduire leur impact sur l'environnement. Notamment par la mise en place de pratiques plus respectueuses de la santé et de l'environnement. Une étude d'évaluation auprès des deux crèches pilotes a mis en évidence une réduction d'un tiers des déchets ménagers, la mise en place du tri et l'utilisation de produits naturels pour l'entretien.

Depuis 2011, ce sont au total 6 crèches qui ont été labellisées Écolo Crèche® (La Farandole, Les Petits Poucets, Les Triasons, Sophie Rodrigues, Cognacq-Jay, Les Bons Raisins).

### LA COMMUNICATION

C'est au sein d'une rubrique dédiée sur le site internet de la ville [villederueil.fr](http://villederueil.fr) et du magazine municipal, Rueil Infos, que toutes les actions de développement durable sont mises en avant au quotidien. Le label « Villes et villages fleuris » est ainsi fièrement affiché sur ces deux supports ainsi que sur différents outils de communication grand public tels que le « cahier de recommandations des arbres et des haies » ou encore le livret de présentation des parcs et jardins.

De même la Ville arbore cette distinction « 4 fleurs » détenue sans discontinuer depuis 1991 sur toutes ses entrées de ville ainsi que sur l'ensemble de ces panneaux de règlement des parcs et squares.





Centre-ville - Église Saint-Paul Saint-Pierre

## MISE EN VALEUR ET PRÉSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI

Afin de préserver et d'harmoniser le patrimoine bâti, un arrêté de ravalement du cœur de ville a été prescrit. Celui-ci indique les obligations de ravalement et de rénovation des murs et façades sur rues, cours ou parties visibles de la rue, devantures de magasins, murs de clôtures ainsi que la remise en peinture des dispositifs de fermetures dans des couleurs harmonieuses.

Il permet également d'inciter les propriétaires du centre-ville à restaurer les façades, à intégrer les réseaux et à n'utiliser que des matériaux traditionnels et nobles tels que les enduits plâtre et chaux.

Depuis 2003, la Ville est engagée dans une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) dans le centre ancien. Ce dispositif vise à la réhabilitation de l'habitat ancien, insalubre ou vétuste.

Des cahiers de recommandations ont été édités par la Ville à l'usage des propriétaires et commerçants.

Pour intégrer certaines façades blanches dans le centre-ville, des trompe-l'œil ont été réalisés sur plusieurs bâtiments.

### L'OFFRE TOURISTIQUE

Ville très touristique, Rueil-Malmaison possède son propre office de tourisme et un site internet ([www.rueil-tourisme.com](http://www.rueil-tourisme.com)) dédié aux différentes manifestations, au riche passé historique et aux monuments de la ville.

Forte de son patrimoine impérial, Rueil-Malmaison a souhaité valoriser les riches heures de son histoire à travers le « Chemin Joséphine et Napoléon Bonaparte ».

**Ce parcours patrimonial en 10 étapes est identifié par un mobilier urbain spécifique composé de pupitres et jalonné par des clous frappés de l'abeille impériale. Il permettra aux visiteurs de découvrir, outre le très célèbre château de Malmaison, résidence du couple impérial, les charmes d'une ville qui avait su séduire Joséphine.** C'est d'ailleurs dans l'église, au cœur du centre-ville, que la souveraine repose aux côtés de sa fille, la reine Hortense.

L'office de tourisme est également à l'origine de la création de la marque « Ville Impériale » qui a pour objectif de donner une visibilité historique et touristique aux communes adhérentes et de valoriser leur patrimoine lié aux premier et second empire.

Les journées du patrimoine sont chaque année l'occasion de visites guidées des bâtiments communaux les plus remarquables.

Enfin, une visite de la ville est offerte aux nouveaux habitants afin de leurs présenter les sites administratifs et touristiques. De plus, une offre d'activités et de loisirs est proposée de façon saisonnière.

# Manifestations culturelles, touristiques et historiques

## LE JUBILÉ IMPÉRIAL

Le Jubilé impérial est une manifestation triennale exceptionnelle dont la première édition s'est tenue en septembre 2012. Entièrement organisé par la Ville, ce grand événement met en valeur l'histoire et le patrimoine de Rueil-Malmaison autour de Napoléon Bonaparte et de Joséphine de Beauharnais.

Les célébrations et festivités majestueuses en lien se déroulent sur une semaine, dans le courant du mois de septembre. De nombreuses initiatives culturelles et touristiques associées à des reconstitutions historiques d'envergure (spectacles divers et concerts) rythment les différentes journées de ce rendez-vous exceptionnel.

En 2022, pour le 4<sup>e</sup> Jubilé, plus de 160 000 visiteurs ont arpenté les parcs, en particulier les parcs de Bois Préau et de l'Amitié, ainsi que le centre-ville pour profiter des 150 animations et spectacles de rues proposés au public sur le thème de « La Campagne d'Égypte ».

Cette grande fête de reconstitution historique a rassemblé, le temps d'un week-end hors du temps, 2 000 personnes costumées, 800 soldats, 100 cavaliers, 600 musiciens (dont 500 musiciens de la Garde Républicaine), 60 membres de la maison civile, autour de Napoléon et Joséphine.

Sur cette dernière édition, le service des Espaces verts a participé à l'animation du village botanique en créant un décor mettant en avant les éléments majeurs des jardins de l'Égypte ancienne. Les caractéristiques du jardin proposé étaient cadrées par un alignement de sphynx tels que ceux qui bordaient les allées prolongeant l'axe d'un temple vers l'extérieur afin de le relier à un autre édifice ou à un embarcadère du Nil.

La composition végétale établie se voulait être un hommage aux bienfaits de ces espaces harmonieux et luxuriants qui mêlaient symbolisme, détente et unités de production. Parmi les végétaux sélectionnés figuraient des palmiers, des oliviers, des figuiers, des papyrus, des graminées et des nénuphars.



Parc de l'Amitié - 4<sup>e</sup> Jubilé impérial, baptême d'une hémérocalle par l'Impératrice Joséphine

Foule présente au parc du Bois-Préau durant le Jubilé impérial 2022.





Parc de l'Amitié - Torii à l'entrée du jardin japonais

### LE PARC DE L'AMITIÉ ET SES JARDINS QUI INVITENT AU VOYAGE

Le parc de l'Amitié est un havre de paix autant qu'un lieu de détente et d'exploration botanique. Sur une superficie de 1,5 hectare, les différents secteurs, à l'instar du jardin japonais avec son « torii », son « pont rouge » et sa lanterne, évoquent les nombreuses villes avec lesquelles Rueil-Malmaison est jumelée.

De nombreux jardins thématiques déclinés en hommage aux différents jumelages développés par la ville viennent jalonner la déambulation des promeneurs et les invitent au voyage.

Des plantations ou « clins d'œil » originaires de pays lointains ont ainsi été intégrés au site à mesure du temps. La dernière conception en date, le « Jardin Ouzbek », laisse découvrir la statue du philosophe-médecin médiéval persan, Avicenne, offerte par la ville de Boukhara ainsi que des abricotiers et des grenadiers offerts par la République d'Ouzbékistan. Ce jardin est complété par toute une flore médicinale faisant le lien avec le projet.



Jardin Ouzbek du Parc de l'Amitié, statue d'Avicenne offerte par la ville jumelée de Boukhara

### FESTIVAL DU FILM

Le festival du film de Rueil-Malmaison propose, tous les ans, aux spectateurs des histoires, comédies ou non, aux scénarios qui font réfléchir en assumant un point de vue sur notre époque, tel est le thème de la programmation des avant-premières qui est proposé pendant tout un week-end.

Il est également mis en place pour éduquer à l'image en permettant aux plus jeunes d'appréhender les métiers de l'audiovisuel, et contribuant à former l'esprit critique de ces publics, dès le plus jeune âge. Mais aussi pour soutenir la création cinématographique en offrant au public la possibilité d'échanger avec les réalisateurs et les équipes des films présentés en avant-première et en mettant en valeur leur travail.

### CLOUS FRAPPÉS D'UNE ABEILLE « CHEMIN JOSÉPHINE ET NAPOLEON BONAPARTE »



Ce chemin permet aux visiteurs de découvrir, outre le très célèbre Château de Malmaison, résidence du couple impérial, les charmes d'une ville qui avait su séduire Joséphine. Et c'est d'ailleurs dans l'église Saint-Pierre Saint-Paul, au cœur du centre-ville, que la souveraine repose aux côtés de sa fille, la reine Hortense.

Forte de son patrimoine impérial, la ville de Rueil-Malmaison a souhaité valoriser les riches heures de son histoire à travers le « Chemin Joséphine et Napoléon Bonaparte ». Ce parcours patrimonial en 10 étapes est identifié par un mobilier urbain spécifique composé de pupitres et jalonné par des clous décorés de l'abeille impériale.

### LES JUMELAGES

Rueil-Malmaison compte à son actif 18 villes jumelles en Europe et dans le monde. La Ville s'attache à construire des jumelages, véritables pactes d'amitié entre des villes de différents pays. Le premier jumelage date de 1975 avec Bad Soden, en Allemagne.

Depuis près de 40 ans, la municipalité travaille à tisser des liens étroits avec des villes réparties dans le monde entier. Aujourd'hui, des sœurs jumelles dispersées sur quatre continents élargissent l'horizon de Rueil-Malmaison.

